



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n° 042 du 10 mars 2023

SOMMAIRE

DDTM - Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Arrêté préfectoral n°2023/SEE/0053 en date du 09 mars 2023 portant sur l'interdiction temporaire de la pêche sur les cours d'eau du Gesvres et du Cens.

EPSYLAN – Établissement psychiatrique de Loire-Atlantique Nord

Décision favorable à titre permanent N° 2022.237 du 10 juin 2022 portant sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses – Exercice 2022

Document annexé : tableaux des prévisions budgétaires par budgets, par titres et comptes.

Décision favorable à titre permanent N° 2023.256 du 23 février 2023 portant sur l'état prévisionnel des recettes et des dépenses – Exercice 2022 – Décision modificative N°7

Documents annexés : Note descriptive de la décision modificative N°7 et les tableaux des prévisions budgétaires par budgets, par titres et comptes.

PREFECTURE 44

CAB – CABINET

Arrêté préfectoral N°2023-CAB-04 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2023-CAB-03 portant encadrement du déplacement de supporters et portant interdiction de stationnement, de circulation sur la voie publique et d'accès au stade de la Beaujoire de Nantes à l'occasion du match de football du dimanche 12 mars 2023 opposant le football club de Nantes à l'olympique gymnaste club de Nice.

DCPPAT – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Arrêté préfectoral n°2023/BPEF/023 en date du 9 mars 2023, portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées situés sur des secteurs d'urbanisation future sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE), dans les communes de Saint-Nazaire, Saint-André-des-Eaux, La Chapelle-des-Marais, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Donges, Besné, Trignac et Pornichet, en vue de réaliser une expertise environnementale.

SGCD – Secrétariat général commun départemental

Arrêté préfectoral du 10 mars 2023 relatif au nombre de postes offerts aux concours interne et externe d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'Outre Mer pour les Pays de la Loire au titre de l'année 2023.

SPCA - Sous-Préfecture de Châteaubriant-Ancenis

Arrêté préfectoral n°2023-01R, du 23 février 2023, portant homologation du circuit de motocross, sur la commune de NOTRE DAME DES LANDES.



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

Arrêté préfectoral n°2023/SEE/0053

portant sur l'interdiction temporaire de la pêche
sur les cours d'eau du Gesvres et du Cens

LE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le Livre IV du code de l'environnement et notamment les articles L.436-5, L.436-9 et R.436-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral annuel en vigueur, réglementant l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Loire-Atlantique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2014 classant une partie du Cens en première catégorie piscicole ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mars 2019 classant une partie du Gesvres en première catégorie piscicole ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 2 août 2022 et du 24 juillet 2019 ayant fermé temporairement la pêche sur le Cens et le Gesvres en raison des déficits hydriques récurrents en période estivale ;

Vu la demande formulée par la fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique, en date du 6 février 2023, après consultation de l'AAPPMA La Gaule nantaise, gestionnaire du Gesvres et du Cens ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2023 portant autorisation à la fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique de capture et de transport de poissons à des fins scientifiques, pédagogiques et de sauvetage d'espèces sur les cours d'eau et plans d'eau du département de Loire-Atlantique, pour les années 2023-2024-2025 ;

Vu la consultation du public qui s'est déroulée du 9 février au 2 mars 2023 inclus ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2022 portant désignation de M. Mathieu BATARD, directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique, et les arrêtés en vigueur donnant délégation et subdélégation de signature à M. Mathieu BATARD et à ses collaborateurs ;

Considérant que ce projet d'arrêté a fait l'objet d'une consultation du public qui s'est déroulée du 9 février au 2 mars 2023 inclus, et qu'aucune observation n'a été formulée ;

Considérant que le Cens et le Gesvres, classés pour partie en première catégorie piscicole, connaissent des périodes de fort étiage menant à y interdire régulièrement la pêche en période estivale ;

Considérant qu'il est nécessaire de connaître l'état des populations de truites pour affiner les modalités de gestion sur ces cours d'eau ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Suspension de la pêche

La pêche est interdite temporairement sur le Cens et ses affluents classés en première catégorie piscicole, soit de la source au lieu-dit « Pont du Cens ».

La pêche est interdite temporairement sur la partie du Gesvres et ses affluents classés en première catégorie piscicole soit de la source au lieu-dit « Pont de Forges ».

L'alevinage de soutien de la population piscicole est également interdit sur ces parties du Cens et du Gesvres.

La présente interdiction ne concerne pas les pêches scientifiques ou de sauvegarde pouvant être autorisées par ailleurs.

ARTICLE 2 : Période d'interdiction

La présente interdiction est effective à compter du 11 mars 2023 (ouverture de la pêche en première catégorie) et jusqu'au 31 décembre 2023.

ARTICLE 3 : Modalités de mise en œuvre

L'AAPPMA « La Gaule Nantaise » doit délimiter ces zones d'interdiction à l'aide d'une signalétique par pancartage afin d'informer les pêcheurs sur les zones et périodes de fermeture.

ARTICLE 4 : Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loire-Atlantique et affiché en mairies des communes riveraines, de Nantes, d'Orvault, de la Chapelle-sur-Erdre, de Treillières, de Vigneux-de-Bretagne et pendant la durée d'interdiction.

ARTICLE 5 : Exécution

Le secrétaire général de la préfecture de Loire-Atlantique, le directeur départemental des territoires et de la mer, le général commandant le groupement de gendarmerie de Loire-Atlantique, le chef du service départemental de l'office français de la biodiversité et le président de la fédération de Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Nantes, le 09 MARS 2023

Pour le préfet et par délégation,
P/le directeur départemental des territoires
et de la mer et par subdélégation,
la cheffe du service eau, environnement


Marine RENAUDIN

Délais et voies de recours

Un recours administratif peut être formé à l'encontre du présent arrêté, dans un délai de deux mois suivant sa publication/notification :

- Soit par recours gracieux adressé au Préfet de la Loire-Atlantique
- Soit par recours hiérarchique adressé au Ministre de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires

Un recours contentieux peut également être présenté devant le Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes cedex 1 dans un délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou dans un délai de deux mois suivant la réponse de l'administration (expresse ou tacite) au recours administratif.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

DECISION N° 2022.237

DECISION PORTANT SUR L'ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES
EXERCICE 2022

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 6143-7 et D. 6143-33 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du centre national de gestion du 20 janvier 2021 nommant Monsieur Yves PRAUD, directeur de EPSYLAN ;

Suite à l'approbation de l'Agence Régional de Santé en date du 10 février 2022, le Directeur de l'Etablissement Psychiatrique de Loire Atlantique Nord :

DECIDE

ARTICLE 1 : de valider les objectifs et les axes de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses 2021.

ARTICLE 2 : de fixer les prévisions budgétaires par budgets, par titres et comptes conformément aux tableaux ci-joints.

2 documents sont annexés à cette décision :

- Courrier d'approbation de l'ARS du 10/02/2022 ;
- Tableaux des prévisions budgétaires par budgets, par titres et comptes ;

Blain, le 10 juin 2022

Le comptable d'EPSYLAN

Dominique GOURBEIX

Le Directeur

Yves PRAUD

Nantes, le 10 février 2022

Direction de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie
Département : Accompagnement des Etablissements de
Santé

Monsieur le Directeur
Centre Hospitalier Spécialisé
Le Pont Piétin
BP 59
44 130 BLAIN

Affaire suivie par : I Touchard / M Braud-Adjal
02.49.10.41.58 / 02.49.10.40.76
ars-pdl-dosa-aes-eprd@ars.sante.fr

Monsieur le directeur,

Par courrier reçu à l'Agence Régionale de la Santé le 14 janvier 2022, vous m'avez adressé l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) pour l'exercice 2022 ainsi que le plan global de financement pluriannuel (PGFP).

Je vous informe qu'au regard des dispositions des articles R6145-11, D6145-31 et D6145-67 du Code de la Santé Publique, j'approuve votre EPRD-PGFP.

La mise en œuvre du plan de redressement a permis, depuis 2016, un rétablissement, de la situation financière et budgétaire. Le niveau des indicateurs budgétaires de l'activité sanitaire est tel qu'il a permis de combler le déficit cumulé, de couvrir les coûts liés à l'investissement et d'absorber le déficit de l'activité USLD. Toutefois, depuis 2019, force est de constater une réduction importante de l'excédent global. Les comptes financiers sont juste à l'équilibre.

En 2021, pour faire face aux surcoûts liés au SEGUR, des aides vous ont été apportées pour un montant de 3 M€.

Des mesures nouvelles vous sont attribuées annuellement afin de faire face à votre développement d'activité (la pédopsychiatrie, l'équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP), l'Innovation Organisationnelle en Psychiatrie (IOP), la réhabilitation psychosociale, l'accompagnement à la sortie des personnes hospitalisées au long cours, d'unité de soins intensifs psychiatriques à domiciles (SPID), les maisonnettes pour adulte). En 2021, des crédits vous ont été accordés pour un montant global de 1,6 M€.

L'augmentation des effectifs en lien avec le développement d'activité génèrent des dépenses plus importantes que les recettes afférentes et entraînent une dégradation budgétaire avec un déficit global prévisionnel de -205 K€ et une marge brute hors aide à l'investissement négative. Pour la première fois depuis 2015, la couverture des charges calculées n'est plus assurée par la marge et les aides ARS. L'impact de l'effet Ségur est difficile à mesurer au vu de votre rapport. De même, les dépenses par activité nouvelle ne sont pas toujours identifiables.

Les notifications de crédits de fin d'année devraient permettre d'atténuer la perte du résultat.

Parallèlement, je constate l'inscription de produits constatés d'avance (PCA) au bilan pour un montant de 4 M€ environ. Pour une meilleure compréhension de la destination et de l'usage de ces PCA, je vous remercie de m'en adresser un état des lieux ainsi qu'une prévision d'utilisation.

Par ailleurs, l'aide à l'investissement de 850 K€ notifiée en DAF, dans le cadre de la c3, pour accompagner le projet de regroupement d'activités sur Nord/Erdre, devra faire l'objet d'une dotation aux provisions réglementées.

Sur la période 2022-2026, l'amélioration de la CAF (+1,9 M€) repose sur une progression contrainte des charges de fonctionnement courant (+50 K€/an, soit +0,10%/an en moyenne) et sur une augmentation de la DAF (+1%/an en moyenne, soit +450 K€/an).

L'aide budgétaire ARS de 224 k€/an notifiée sur 3 ans à compter de 2019 et reportée sur toute la période du PGFP, dans l'attente de la mise en place de la réforme de financement, vous permet de restreindre le déficit du budget USLD.

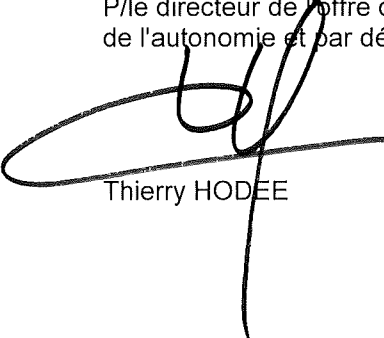
Ces prévisions vous conduisent à un retour à l'équilibre à compter de 2023. La CAF nette conjointement avec la cession immobilière prévue en 2023 finance 75 % des investissements. Vous avez intégré un projet de regroupement d'activité hospitalière et ambulatoire sur Blain pour un coût de 6,2 M€ et démarrant en 2024. Conformément au courrier de l'agence du 07 février 2022, cette opération a vocation à s'inscrire dans le cadre des financements mobilisés au titre des mesures thématiques. A ce stade, la validation de votre EPRD-PGFP 2022-2026 ne vaut pas acceptation de ce projet.

Le prochain PGFP devra être accompagné par ailleurs d'un document précisant clairement les points suivants :

- Les charges et produits rattachés au développement d'activité
- Les charges et produits rattachés au Ségur RH
- L'utilisation des produits constatés d'avance cumulés depuis 2018.
- L'évolution de l'activité en nombre de jours et de séjours

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/le directeur de l'offre de santé et en faveur de
de l'autonomie et par délégation,



Thierry HODÉE

PRESENTATION SYNTHETIQUE

	PREVISIONS 2022		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 - Charges de personnel	42 956 974,16	46 819 637,55	Titre 1 - Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 - Charges à caractère médical	1 286 529,15	1 447 955,00	Titre 2 - Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 - Charges à caractère hôtelier & général	5 961 157,61	4 612 741,54	Titre 3 - Autres produits
Titre 4 - Charges d'amortissements, de provisions et dépréciation, financières et exceptionnelles	2 912 295,91		
TOTAL DES CHARGES	53 116 956,83	52 880 334,09	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00	236 622,74	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	53 116 956,83	53 116 956,83	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

OK

PRESENTATION DETAILLEE - CHARGES

Chapitres	CHARGES	REALISATIONS 2020	COMPTE ANTICIPE 2021	PREVISIONS 2022
Titre 1	Charges de personnel	38 077 259,85	42 222 134,58	42 956 974,16
621	Personnel extérieur à l'établissement	765 769,53	764 823,72	658 581,31
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6319)	2 217 748,19	2 526 490,59	2 549 885,26
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	835 412,22	902 334,90	993 644,53
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	55 707,78	77 675,47	57 824,32
6411	Personnel titulaire et stagiaire	16 665 774,57	18 570 852,34	18 831 975,79
6413	Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)	1 579 846,80	1 756 986,74	1 619 265,41
6415	Personnel sous contrats à durée déterminée (CDD)	2 585 592,81	2 931 677,46	3 292 680,67
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	271 840,98	314 496,64	322 974,11
6421	Praticiens hospitaliers et hospitalo-universitaires titulaires	2 323 442,91	2 682 734,34	2 958 720,87
6422	Praticiens contractuels renouvelables de droit			0,00
6423	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit et praticiens associés	311 291,48	258 145,21	272 905,74
6425	Permanences des soins	32 259,64	21 449,33	24 440,76
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)	8 027 596,05	9 011 318,37	9 004 303,38
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)	1 036 272,32	1 124 719,62	1 177 038,67
6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)	651 073,49	612 175,92	564 298,43
6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)	14 532,98	15 986,89	15 853,35
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	703 098,10	650 267,05	612 581,56
Titre 2	Charges à caractère médical	1 161 697,28	1 203 415,44	1 286 529,15
6011	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique			0,00
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	319 030,96	219 933,25	219 933,00
6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	50 043,97	114 742,67	115 395,00
6066	Fournitures médicales	13 379,26	11 088,84	13 000,00
6071	Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique			0,00
	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371)	61 798,97	50 647,85	48 400,00
611	Sous-traitance générale	713 452,94	790 102,84	871 332,15
6131	Locations à caractère médical	2 744,48	9 315,00	9 315,00
6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical	1 246,70	7 585,00	9 154,00
Titre 3	Charges à caractère hôtelier et général	4 436 058,77	5 708 688,58	5 961 157,61
6012	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général			0,00
602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)	872 169,17	891 674,78	956 059,80
606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)	912 284,65	783 638,63	833 157,41
6072	Achats de marchandises à caractère hôtelier et général	526,12	481,00	481,00
603	Variation de stocks (sauf 60311, 60321, 60322 et 60371)	130 304,69	168 147,44	118 020,00
61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)	1 409 794,70	1 707 492,18	1 629 482,61
Dont				
	612 - Redevances de crédit-bail			
	613 - Locations			
62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)	814 550,18	886 060,51	886 663,51
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)	52 584,51	58 255,00	58 255,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 653)	49 641,49	932 139,03	1 198 238,28
Dont				
	654 - Pertes sur créances irrécouvrables			
653	Contributions aux groupements hospitaliers de territoires (GHT)	194 203,26	280 800,00	280 800,00
709	Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement			
71	Production stockée (ou déstockage)			
Titre 4	Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	4 795 282,27	2 810 930,89	2 912 295,91
66	Charges financières	240 978,60	218 719,00	196 865,11
67	Charges exceptionnelles	189 531,32	185 357,15	185 357,15
Dont				
	673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)			

675 - Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		3 933,00	3 933,00
68 Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
6811 dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	4 364 772,35	2 406 854,74	2 530 073,65
6816 dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles			
6812 dotations aux amortissements des charges à répartir			
6861 dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations			
6862 dotations aux amortissements des charges financières à répartir			
68662 Immobilisations financières			
6871 dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations			
6876 dotations aux dépréciations exceptionnelles si contrepartie du 29			
6815 dotations aux provisions pour risques et charges			
68173 dotations aux dépréciations des stocks			
68174 dotations aux dépréciations des créances			
68742 dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
6865 dotations aux provisions pour risques et charges financières			
68665 Valeurs mobilières de placement			
68153 dotations aux provisions réglementées pour charges de personnel au titre du CET			
68744 dotations aux provisions réglementées pour propre assureur			
6876 dotations aux dépréciations exceptionnelles si contrepartie des 39, 49, 59			
695 Impôts sur les bénéfices et assimilés (**)			
TOTAL DES CHARGES	48 470 298,17	51 945 169,49	53 116 956,83
EXCEDENT PREVISIONNEL	96 433,12	0,00	0,00
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	48 566 731,29	51 945 169,49	53 116 956,83

PRESENTATION DETAILLEE - PRODUITS

Chapitres	PRODUITS	REALISATIONS 2020	COMPTE ANTICIPE 2021	PREVISIONS 2022
Titre 1	Produits versés par l'assurance maladie	42 760 558,00	44 691 492,56	46 819 637,55
73111	Produits de la tarification des séjours MCO	0,00		
73112	Produits des médicaments MCO			
73113	Produits des dispositifs médicaux facturés en sus des séjours MCO			
73114	Forfaits et dotations annuels MCO			
73115	Produits du financement des activités de SSR			
73116	Produits du financement des hôpitaux de proximité			
73117	Dotations annuelles de financement	42 652 229,00	44 283 467,00	45 968 357,55
	<i>dont produits attendus non notifiés (***)</i>			
	<i>dont produits constatés d'avance notifiés sur exercices antérieurs</i>			
	<i>dont 731171 - Dotation annuelle de financement - PSY</i>	42 652 229,00	44 283 467,00	45 968 357,55
	<i>dont produits attendus non notifiés (***)</i>			
	<i>dont produits constatés d'avance notifiés sur exercices antérieurs</i>			
	<i>dont 731172 - Dotation annuelle de financement - SSR</i>			
	<i>dont produits attendus non notifiés (***)</i>			
	<i>dont produits constatés d'avance notifiés sur exercices antérieurs</i>			
	<i>dont 731178 - Dotation annuelle de financement - Autres</i>			
	<i>dont produits attendus non notifiés (***)</i>			
	<i>dont produits constatés d'avance notifiés sur exercices antérieurs</i>			
73118	Dotations MIGAC MCO	0,00		
	<i>dont produits attendus non notifiés (***)</i>			
	<i>dont produits constatés d'avance notifiés sur exercices antérieurs</i>			
	<i>dont 731181 - Dotation aux missions d'intérêt général</i>			
	<i>dont produits attendus non notifiés (***)</i>			
	<i>dont produits constatés d'avance notifiés sur exercices antérieurs</i>			
	<i>dont 731182 - Dotation d'aide à la contractualisation</i>			
	<i>dont produits attendus non notifiés (***)</i>			
	<i>dont produits constatés d'avance notifiés sur exercices antérieurs</i>			
7312	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique MCO			
7313	Participations au titre des détenus			
7471	Fonds d'intervention régional	20 338,00	408 025,56	851 280,00
	<i>dont produits attendus non notifiés (***)</i>			
	<i>dont produits constatés d'avance notifiés sur exercices antérieurs</i>			
7722	Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	87 991,00		
Titre 2	Autres produits de l'activité hospitalière	1 619 865,13	1 447 955,00	1 447 955,00
7321	Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'AM	432 604,30	449 786,00	449 786,00
7322	Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'AM	46 480,83	60 159,00	60 159,00
7323	Produits de la tarification en hospitalisation à domicile non pris en charge par l'AM			
7324	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'AM			
73271	Forfait journalier MCO			
73272	Forfait journalier SSR			
73273	Forfait journalier psychiatrie	1 140 780,00	938 010,00	938 010,00
733	Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers, non assurés sociaux en France			
734	Prestations effectuées au profit des malades ou consultants d'un autre établissement			
735	Produits à la charge de l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes publics			

Titre 3	Autres produits	4 186 308,16	5 686 819,86	4 612 741,54
70	Vente produits fabr., prest. services, march. et prod. activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709) dont 70824 majoration pour chambre particulière dont 7084 - Mise à disposition de personnel facturé	1 536 028,17	2 365 641,17	1 552 641,17
7071	Rétrocession de médicaments	82 104,40		
7087	Remboursement de frais par les CRPA (activités suivies en comptabilités séparées *)	349 264,53	532 170,00	532 170,00
71	Production stockée (ou déstockage) p			
72	Production immobilisée	8 676,13	31 201,20	31 201,20
74	Subventions d'exploitation et participations (sauf 7471)	277 685,67	288 963,91	288 963,91
75	Autres produits de gestion courante	283 715,26	419 033,66	419 033,66
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels (sauf 7722)	104 813,29	268 977,27	260 112,27
Dont				
	dont 7721 - Ré-émission de titres suite à annulations sur exercices clos			
	dont 775 - Produits des cessions d'éléments d'actif	4 440,00	35 800,00	35 800,00
	dont 777 - Quote part de subvention d'investissement virée au résultat de l'exercice	22 350,00	37 550,00	31 350,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	973 015,33	1 369 229,60	1 117 016,28
7816	reprises sur dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	973 015,33	1 369 229,60	1 117 016,28
78662	immobilisations financières			
7876	reprises sur dépréciations exceptionnelles si contrepartie du 29			
7815	reprises sur provisions pour risques et charges			
78173	reprises sur dépréciation des stocks			
78174	reprises sur dépréciation des créances			
78742	reprises sur provisions règlementées pour renouvellement des immobilisations			
7865	reprises sur provisions pour risques et charges financières			
78665	valeurs mobilières de placement			
78153	reprises sur provisions pour charges de personnels liées au CET			
78744	reprises sur provisions pour propre assureur			
7876	reprises sur dépréciations exceptionnelles si contrepartie des 39, 49, 59			
79	Transferts de charges			
603	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371) (crédits)	50 647,85	48 400,00	48 400,00
6032	Autres variations de stocks (sauf 60311, 60321, 60322, 60371) (crédits)	168 147,44	118 020,00	118 020,00
3R	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)			
RRCS2	Remboursements sur rémunération ou charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319, 6339)	352 210,09	245 183,05	245 183,05
649	Atténuation de charges- portabilité compte épargne temps (CET)			
	TOTAL DES PRODUITS	48 566 731,29	51 826 267,41	52 880 334,09
	DEFICIT PREVISIONNEL	0,00	118 902,08	236 622,74
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	48 566 731,29	51 945 169,49	53 116 956,83
	RESULTAT COMPTABLE	96 433,12	-118 902,08	-236 622,74

(*) remboursement de frais par les activités suivies en comptabilités séparées pour les établissements de santé privés relevant des b et c de l'article L 162-22-6 du code de la sécurité sociale

(**) ce chapitre concerne uniquement les établissements de santé privés relevant des b et c de l'article L 162-22-6 du code de la sécurité sociale

(***) à justifier par l'établissement

PRESENTATION SYNTHETIQUE

	PREVISIONS 2022		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 - Charges de personnel	1 610 563,00	1 073 662,00	Titre 1 - Produits afférents aux soins
Titre 2 - Charges à caractère médical	60 750,00	258 534,00	Titre 2 - Produits afférents à la dépendance
Titre 3 - Charges à caractère hôtelier & général	264 180,00	592 718,00	Titre 3 - Produits de l'hébergement
Titre 4 - Charges d'amortissements, de provisions et dépréciation, financières et exceptionnelles	78 000,00	22 350,00	Titre 4 - Autres produits
TOTAL DES CHARGES	2 013 493,00	1 947 264,00	TOTAL DES PRODUITS
TOTAL GENERAL DES CHARGES	2 013 493,00	1 947 264,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

Différence entre total des charges et des produits

PRESENTATION DETAILLEE - CHARGES

Chapitres	CHARGES	REALISATIONS 2020	COMPTE ANTICIPE 2021	PREVISIONS 2022
Titre 1	Charges de personnel	1 542 435,83	1 622 351,33	1 610 563,00
621	Personnel extérieur à l'établissement	59 184,45	128 213,47	70 000,00
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6339)	78 649,16	80 701,57	72 866,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	33 726,62	34 840,69	33 316,00
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	52 572,20	14 347,23	19 384,00
6411	Personnel titulaire et stagiaire	528 099,22	493 777,74	622 118,00
6413	Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)	52 427,23	39 033,49	51 017,00
6415	Personnel sous contrats à durée déterminée (CDD)	346 453,07	444 990,16	345 440,00
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	0,00	0,00	0,00
6421	Praticiens hospitaliers et hospitalo-universitaires titulaires	30 321,60	16 499,06	29 903,00
6422	Praticiens contractuels renouvelables de droit	0,00	0,00	0,00
6423	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit et praticiens associés	0,00	0,00	0,00
6425	Permanences des soins	164,84	177,73	495,00
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)	329 585,62	343 829,96	335 821,00
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)	10 747,04	5 688,74	10 822,00
6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)	18 805,43	19 359,91	18 461,00
6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)	151,03	123,56	152,00
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	1 548,32	768,00	768,00
Titre 2	Charges à caractère médical	54 206,90	69 832,13	60 750,00
6011	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique	0,00	0,00	0,00
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	34 679,44	35 176,52	32 818,00
6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	6 119,57	11 426,75	12 469,00
6066	Fournitures médicales	1 170,77	1 170,77	700,00
6071	Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique	0,00	0,00	0,00
	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371)	0,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	11 857,66	15 288,17	12 263,00
6131	Locations à caractère médical	379,46	1 500,00	1 500,00
6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical	0,00	5 269,92	1 000,00
Titre 3	Charges à caractère hôtelier et général	278 655,55	295 632,80	264 180,00
6012	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général	0,00	0,00	0,00
602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)	18 202,84	17 496,63	16 441,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)	29 235,36	31 405,32	30 840,00
6072	Achats de marchandises à caractère hôtelier et général	0,00	0,00	0,00
603	Variation de stocks (sauf 60311, 60321, 60322 et 60371)	0,00	0,00	0,00
61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)	30 051,61	46 434,14	24 750,00
62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)	173 228,22	200 295,93	192 148,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	27 937,52	0,78	1,00
709	Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00
Titre 4	Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	80 863,53	71 690,14	78 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	793,72	4 027,14	793,00
	Dont	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	80 069,81	67 663,00	77 207,00
6811	dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	80 069,81	67 663,00	77 207,00
6816	dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	0,00	0,00	0,00
	autres dotations sur dépréciations et provisions impactant le FRI	0,00	0,00	0,00
6812	dotations aux amortissements des charges à répartir	0,00	0,00	0,00
6861	dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
6862	dotations aux amortissements des charges financières à répartir	0,00	0,00	0,00
68662	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
6871	dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00	0,00	0,00
6876	dotations aux dépréciations exceptionnelles si contrepartie du 29	0,00	0,00	0,00
6815	dotations aux provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00
68173	dotations aux dépréciations des stocks	0,00	0,00	0,00
68174	dotations aux dépréciations des créances	0,00	0,00	0,00
68742	dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00	0,00
	autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRE	0,00	0,00	0,00
6865	dotations aux provisions pour risques et charges financières	0,00	0,00	0,00
68665	Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00
68153	dotations aux provisions réglementées pour charges de personnel au titre du CET	0,00	0,00	0,00
68744	dotations aux provisions réglementées pour propre assureur	0,00	0,00	0,00
6876	dotations aux dépréciations exceptionnelles si contrepartie des 39, 49, 59	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (*)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES CHARGES	1 956 161,81	2 059 506,40	2 013 493,00
	EXCEDENT PREVISIONNEL	36 092,29	0,00	0,00
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE	1 992 254,10	2 059 506,40	2 013 493,00

PRESENTATION DETAILLEE - PRODUITS

Chapitres	PRODUITS	REALISATIONS 2020	COMPTE ANTICIPE 2021	PREVISIONS 2022
Titre 1	Produits afférents aux soins	1 053 926,00	1 074 894,00	1 073 662,00
7311	Forfait soins	1 053 926,00	1 074 894,00	1 073 662,00
736	Tarifs soins	0,00	0,00	0,00
737	Produits des prestations non prises en compte dans les tarifs journaliers afférents aux soins	0,00	0,00	0,00
Titre 2	Produits afférents à la dépendance	250 611,90	253 937,70	258 534,00
734	Tarifs dépendance	250 611,90	253 937,70	258 534,00
Titre 3	Produits de l'hébergement	556 570,46	563 709,68	592 718,00
7312	hébergement (établissement relevant du 6° de l'art. L. 312-1 du CASF)	556 570,46	563 709,68	592 718,00
7317	Tarif hébergement	0,00	0,00	0,00
7318	Autres produits des établissements relevant de l'art. L. 312-1 du CASF	0,00	0,00	0,00
Titre 4	Autres produits	131 145,74	89 212,92	22 350,00
70	Vente produits fabr., prest. services, march. et prod. activités annexes (sauf 709)	65 643,15	29 496,50	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) p	0,00	0,00	0,00
72	Production immobilisée	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation et participations	13 388,81	13 450,48	0,00
75	Autres produits de gestion courante	101,13	945,20	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	35 631,32	35 320,74	22 350,00
	Dont	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00
777	Quote part de subvention d'investissement virée au résultat de l'exercice	22 350,00	22 350,00	22 350,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00	0,00
7816	reprises sur dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	0,00	0,00	0,00
	autres reprises sur dépréciations et provisions impactant le FRI	0,00	0,00	0,00
78662	immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
7876	reprises sur dépréciations exceptionnelles si contrepartie du 29	0,00	0,00	0,00
7815	reprises sur provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00
78173	reprises sur dépréciation des stocks	0,00	0,00	0,00
78174	reprises sur dépréciation des créances	0,00	0,00	0,00
78742	reprises sur provisions règlementées pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00	0,00
	autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRE	0,00	0,00	0,00
7865	reprises sur provisions pour risques et charges financières	0,00	0,00	0,00
78665	valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00
78153	reprises sur provisions pour charges de personnels liées au CET	0,00	0,00	0,00
78744	reprises sur provisions pour propre assureur	0,00	0,00	0,00
7876	reprises sur dépréciations exceptionnelles si contrepartie des 39, 49, 59	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371) (crédits)	0,00	0,00	0,00
603	Autres variations de stocks (sauf 60311, 60321, 60322, 60371) (crédits)	0,00	0,00	0,00
3R	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)	0,00	0,00	0,00
RRCS2	Remboursements sur rémunération ou charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319, 6339)	16 381,33	10 000,00	0,00
649	Atténuation de charges- portabilité compte épargne temps (CET)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES PRODUITS	1 992 254,10	1 981 754,30	1 947 264,00

PRESENTATION SYNTHETIQUE

	PREVISIONS 2022		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 - Charges de l'exploitation courante	321 550,01	1 756 759,00	Titre 1 - Produits de la tarification
Titre 2 - Charges de personnel	1 125 342,03	1 722,48	Titre 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation
Titre 3 - Charges de la structure	85 356,57	0,00	Titre 3 - Produits financiers et non encaissables
TOTAL DES CHARGES	1 532 248,61	1 758 481,48	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00	REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	1 532 248,61	1 758 481,48	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

Différence entre total des charges et des produits

PRESENTATION DETAILLEE - CHARGES

Chapitres	CHARGES	REALISATIONS 2020	COMPTE ANTICIPE 2021	PREVISIONS 2022
Titre 1	Charges de l'exploitation courante	0,00	242 640,08	321 550,01
601	Achats stockés de matières premières ou fournitures	0,00	0,00	0,00
602	Achats stockés, autres approvisionnements	0,00	22 182,71	35 632,28
603	Variation de stocks	0,00	0,00	0,00
606	Autres achats non stockés de matières et fournitures	0,00	10 443,77	13 717,81
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	0,00	9 910,07	20 029,89
62	Autres services extérieurs (sauf 621, 623, 627 et 629)	0,00	200 103,53	252 170,03
709	Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00
Titre 2	Charges de personnel	0,00	1 062 896,80	1 125 342,03
621	Personnel extérieur à l'établissement	0,00	1 062 871,80	2 258,61
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6319)	0,00	0,00	77 045,16
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	0,00	0,00	9 211,62
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	0,00	0,00	8 043,16
6411	Personnel titulaire et stagiaire	0,00	0,00	448 640,81
6413	Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)	0,00	0,00	50 734,16
6415	Personnel sous contrats à durée déterminée (CDD)	0,00	0,00	213 844,16
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	0,00	0,00	0,00
6421	Praticiens hospitaliers et hospitalo-universitaires titulaires	0,00	0,00	27 700,38
6422	Praticiens contractuels renouvelables de droit	0,00	0,00	0,00
6423	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit et praticiens associés	0,00	0,00	0,00
6425	Permanences de soins	0,00	0,00	625,54
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)	0,00	0,00	261 875,34
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)	0,00	0,00	9 776,44
6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)	0,00	0,00	13 817,15
6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)	0,00	0,00	139,50
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	0,00	25,00	1 630,00
Titre 3	Charges de la structure	0,00	80 862,64	85 356,57
61	Services extérieurs (sauf 611 et 619)	0,00	11 377,64	14 372,18
623	Informations, publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
	Dont	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,00	69 485,00	70 984,39
6811	dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	69 485,00	70 984,39
6816	dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	0,00	0,00	0,00
6812	dotations aux amortissements des charges à répartir	0,00	0,00	0,00
6861	dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
6862	dotations aux amortissements des charges financières à répartir	0,00	0,00	0,00
68662	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
6871	dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations	0,00	0,00	0,00
6876	dotations aux dépréciations exceptionnelles si contrepartie du 29	0,00	0,00	0,00
6815	dotations aux provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00
68173	dotations aux dépréciations des stocks	0,00	0,00	0,00
68174	dotations aux dépréciations des créances	0,00	0,00	0,00
68742	dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00	0,00
6865	dotations aux provisions pour risques et charges financières	0,00	0,00	0,00
68665	Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00
68153	dotations aux provisions réglementées pour charges de personnel au titre du CET	0,00	0,00	0,00
68744	dotations aux provisions réglementées pour propre assureur	0,00	0,00	0,00
6876	dotations aux dépréciations exceptionnelles si contrepartie des 39, 49, 59	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES CHARGES	0,00	1 386 399,52	1 532 248,61
RAND	002 - REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE ⁽⁶⁾	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL DES CHARGES	0,00	1 386 399,52	1 532 248,61

⁽⁶⁾ seul le résultat comptable entre dans le calcul de la capacité d'autofinancement

PRESENTATION DETAILLEE - PRODUITS

Chapitres	PRODUITS	REALISATIONS 2020	COMPTE ANTICIPE 2021	PREVISIONS 2022
Titre 1	Produits de la tarification	0,00	1 367 987,00	1 756 759,00
73	Dotations et produits de la tarification	0,00	1 367 987,00	1 756 759,00
Titre 2	Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00	1 722,48	1 722,48
70	Vente produits fabr., prest. services, march. et prod. activités annexes (sauf 709)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) p	0,00	0,00	0,00
72	Production immobilisée	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 722,48	1 722,48
603	Variations de stocks (crédits)	0,00	0,00	0,00
	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)	0,00	0,00	0,00
	Remboursements sur rémunération ou charges sociales (6419, 6429, 6459, 6479 et 6489)	0,00	0,00	0,00
649	Atténuation de charges- portabilité compte épargne temps (CET)	0,00	0,00	0,00
Titre 3	Produits financiers et produits non encaissables	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Dont	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00
777	Quote part de subvention d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00	0,00
7816	reprises sur dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	0,00	0,00	0,00
78662	immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
7876	reprises sur dépréciations exceptionnelles si contrepartie du 29	0,00	0,00	0,00
7815	reprises sur provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00
78173	reprises sur dépréciation des stocks	0,00	0,00	0,00
78174	reprises sur dépréciation des créances	0,00	0,00	0,00
78742	reprises sur provisions règlementées pour renouvellement des immobilisations	0,00	0,00	0,00
7865	reprises sur provisions pour risques et charges financières	0,00	0,00	0,00
78665	valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00
78153	reprises sur provisions pour charges de personnels liées au CET	0,00	0,00	0,00
78744	reprises sur provisions pour propre assureur	0,00	0,00	0,00
7876	reprises sur dépréciations exceptionnelles si contrepartie des 39, 49, 59	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES PRODUITS	0,00	1 369 709,48	1 758 481,48
RANE	002 - REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE ⁽⁷⁾	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	0,00	1 369 709,48	1 758 481,48

PRESENTATION SYNTHETIQUE

	PREVISIONS 2022		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 - Charges de l'exploitation courante	321 550,01	1 756 759,00	Titre 1 - Produits de la tarification
Titre 2 - Charges de personnel	1 125 342,03	1 722,48	Titre 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation
Titre 3 - Charges de la structure	85 356,57	0,00	Titre 3 - Produits financiers et non encaissables
TOTAL DES CHARGES	1 532 248,61	1 758 481,48	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00	REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	1 532 248,61	1 758 481,48	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

Différence entre total des charges et des produits

PRESENTATION DETAILLEE - CHARGES

Chapitres	CHARGES	REALISATIONS 2020	COMPTE ANTICIPE 2021	PREVISIONS 2022
Titre 1	Charges de l'exploitation courante	0,00	242 640,08	321 550,01
601	Achats stockés de matières premières ou fournitures	0,00	0,00	0,00
602	Achats stockés, autres approvisionnements	0,00	22 182,71	35 632,28
603	Variation de stocks	0,00	0,00	0,00
606	Autres achats non stockés de matières et fournitures	0,00	10 443,77	13 717,81
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	0,00	9 910,07	20 029,89
62	Autres services extérieurs (sauf 621, 623, 627 et 629)	0,00	200 103,53	252 170,03
709	Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00
Titre 2	Charges de personnel	0,00	1 062 896,80	1 125 342,03
621	Personnel extérieur à l'établissement	0,00	1 062 871,80	2 258,61
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6319)	0,00	0,00	77 045,16
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	0,00	0,00	9 211,62
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	0,00	0,00	8 043,16
6411	Personnel titulaire et stagiaire	0,00	0,00	448 640,81
6413	Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)	0,00	0,00	50 734,16
6415	Personnel sous contrats à durée déterminée (CDD)	0,00	0,00	213 844,16
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	0,00	0,00	0,00
6421	Praticiens hospitaliers et hospitalo-universitaires titulaires	0,00	0,00	27 700,38
6422	Praticiens contractuels renouvelables de droit	0,00	0,00	0,00
6423	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit et praticiens associés	0,00	0,00	0,00
6425	Permanences de soins	0,00	0,00	625,54
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)	0,00	0,00	261 875,34
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)	0,00	0,00	9 776,44
6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)	0,00	0,00	13 817,15
6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)	0,00	0,00	139,50
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	0,00	25,00	1 630,00
Titre 3	Charges de la structure	0,00	80 862,64	85 356,57
61	Services extérieurs (sauf 611 et 619)	0,00	11 377,64	14 372,18
623	Informations, publications, relations publiques			
627	Services bancaires et assimilés			
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
	Dont			
675	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés			
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,00	69 485,00	70 984,39
6811	dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	69 485,00	70 984,39
6816	dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles			
6812	dotations aux amortissements des charges à répartir			
6861	dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations			
6862	dotations aux amortissements des charges financières à répartir			
68662	Immobilisations financières			
6871	dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations			
6876	dotations aux dépréciations exceptionnelles si contrepartie du 29			
6815	dotations aux provisions pour risques et charges			
68173	dotations aux dépréciations des stocks			
68174	dotations aux dépréciations des créances			
68742	dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
6865	dotations aux provisions pour risques et charges financières			
68665	Valeurs mobilières de placement			
68153	dotations aux provisions réglementées pour charges de personnel au titre du CET			
68744	dotations aux provisions réglementées pour propre assureur			
6876	dotations aux dépréciations exceptionnelles si contrepartie des 39, 49, 59			
	TOTAL DES CHARGES	0,00	1 386 399,52	1 532 248,61
	002 - REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE ⁽⁶⁾			
	TOTAL GENERAL DES CHARGES	0,00	1 386 399,52	1 532 248,61

⁽⁶⁾ seul le résultat comptable entre dans le calcul de la capacité d'autofinancement

PRESENTATION DETAILLEE - PRODUITS

Chapitres	PRODUITS	REALISATIONS 2020	COMPTE ANTICIPE 2021	PREVISIONS 2022
Titre 1	Produits de la tarification	0,00	1 367 987,00	1 756 759,00
73	Dotations et produits de la tarification	0,00	1 367 987,00	1 756 759,00
Titre 2	Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00	1 722,48	1 722,48
70	Vente produits fabr., prest. services, march. et prod. activités annexes (sauf 709)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage) p	0,00	0,00	0,00
72	Production immobilisée	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1 722,48	1 722,48
603	Variations de stocks (crédits)			
	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)			
	Remboursements sur rémunération ou charges sociales (6419, 6429, 6459, 6479 et 6489)			
649	Atténuation de charges- portabilité compte épargne temps (CET)			
Titre 3	Produits financiers et produits non encaissables	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
	Dont			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			
777	Quote part de subvention d'investissement virée au résultat de l'exercice			
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00	0,00
7816	reprises sur dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles			
78662	immobilisations financières			
7876	reprises sur dépréciations exceptionnelles si contrepartie du 29			
7815	reprises sur provisions pour risques et charges			
78173	reprises sur dépréciation des stocks			
78174	reprises sur dépréciation des créances			
78742	reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
7865	reprises sur provisions pour risques et charges financières			
78665	valeurs mobilières de placement			
78153	reprises sur provisions pour charges de personnels liées au CET			
78744	reprises sur provisions pour propre assureur			
7876	reprises sur dépréciations exceptionnelles si contrepartie des 39, 49, 59			
79	Transferts de charges			
	TOTAL DES PRODUITS	0,00	1 369 709,48	1 758 481,48
	002 - REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE ⁽⁷⁾			
	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	0,00	1 369 709,48	1 758 481,48

PRESENTATION SYNTHETIQUE

	PREVISIONS 2022		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 - Charges de personnel	0,00	50,31	Titre 1 - Produits de la DNA et de l'activité de production et de commercialisation
Titre 2 - Autres charges	50,31		
TOTAL DES CHARGES	50,31	50,31	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00		
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	50,31	50,31	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

OK

PRESENTATION DETAILLEE - CHARGES

Chapitres	CHARGES	REALISATIONS 2020	COMPTE ANTICIPE 2021	PREVISIONS 2022
Titre 1	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur à l'établissement			
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6319)			
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)			
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)			
6411	Personnel titulaire et stagiaire			
6413	Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)			
6415	Personnel sous contrats à durée déterminée (CDD)			
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - (sauf 6459)			
647	Autres charges sociales (sauf 6479)			
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)			
Titre 2	Autres charges	50,21	50,21	50,31
601	Achats stockés de matières premières ou fournitures			
602	Achats stockés, autres approvisionnements			
603	Variation de stocks			
606	Achats non stockés de matières et fournitures			
607	Achats de marchandises			
61	Services extérieurs (sauf 619)			
62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)			
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)			
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
	Dont			
675	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés			
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	50,21	50,21	50,31
6811	dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	50,21	50,21	50,31
6816	dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles			
6812	dotations aux amortissements des charges à répartir			
6861	dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations			
6862	dotations aux amortissements des charges financières à répartir			
68662	Immobilisations financières			
6871	dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations			
6876	dotations aux dépréciations exceptionnelles si contrepartie du 29			
6815	dotations aux provisions pour risques et charges			
68173	dotations aux dépréciations des stocks			
68174	dotations aux dépréciations des créances			
68742	dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations			
6865	dotations aux provisions pour risques et charges financières			
68665	Valeurs mobilières de placement			
68153	dotations aux provisions réglementées pour charges de personnel au titre du CET			
68744	dotations aux provisions réglementées pour propore assureur			
6876	dotations aux dépréciations exceptionnelles si contrepartie des 39, 49, 59			
709	Rabais, remises et ristournes accordées par l'établissement			
71	Production stockée (ou déstockage)			
	TOTAL DES CHARGES	50,21	50,21	50,31
	EXCEDENT PREVISIONNEL	18,99	8 049,79	0,00
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	69,20	8 100,00	50,31

PRESENTATION DETAILLEE - PRODUITS

Chapitres	PRODUITS	REALISATIONS 2020	COMPTE ANTICIPE 2021	PREVISIONS 2022
Titre 1	Produits de la DNA et de l'activité de production et de commercialisation	69,20	8 100,00	50,31
70	Vente produits fabr., prest. services, march. et prod. activités annexes (sauf 709)	69,20	8 100,00	50,31
71	Production stockée (ou déstockage) p			
72	Production immobilisée			
74	Subventions d'exploitation et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
	Dont			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			
777	Quote part de subvention d'investissement virée au résultat de l'exercice			
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00	0,00
7816	reprises sur dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles			
78662	immobilisations financières			
7876	reprises sur dépréciations exceptionnelles si contrepartie du 29			
7815	reprises sur provisions pour risques et charges			
78173	reprises sur dépréciation des stocks			
78174	reprises sur dépréciation des créances			
78742	reprises sur provisions règlementées pour renouvellement des immobilisations			
7865	reprises sur provisions pour risques et charges financières			
78665	valeurs mobilières de placement			
78153	reprises sur provisions pour charges de personnels liées au CET			
78744	reprises sur provisions pour propre assureur			
7876	reprises sur dépréciations exceptionnelles si contrepartie des 39, 49, 59			
79	Transferts de charges			
603	Variations de stocks (crédits)			
	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)			
	Remboursements sur rémunération, charges sociales ou taxes (6419, 6459, 6479, 6489, 6319, 6339)			
649	Atténuation de charges- portabilité compte épargne temps (CET)			
	TOTAL DES PRODUITS	69,20	8 100,00	50,31

Lettres mnémotechniques :

A :	Dotation non affectée et services industriels et commerciaux (DNA et SIC)
B :	Unités de soins de longue durée (USLD)
C :	Ecoles et instituts de formation des personnels paramédicaux et de sages-femmes
E :	Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
J :	Maisons de retraite
N :	Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
P :	Autres activités relevant de l'article L. 312-1 du CASF
L :	Le cas échéant, les établissements publics de santé peuvent conserver les comptes de résultat prévisionnels annexes suivants :
M :	Etablissements ou services d'aide par le travail (ESAT) - Activité sociale
P :	Etablissements ou services d'aide par le travail (ESAT) - Activité de production et de commercialisation
	Autres activités relevant de l'article L. 312-1 du CASF

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL

	PREVISIONS 2022		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	42 956 974,16	46 819 637,55	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	1 286 629,15	1 447 955,00	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	5 961 157,61	4 612 741,54	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	2 912 295,91		
TOTAL DES CHARGES	53 116 956,83	52 880 334,09	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00	236 622,74	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	53 116 956,83	53 116 956,83	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Tableau de passage du résultat prévisionnel à la CAF prévisionnelle (1)

RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)		76 618,67	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
valeur comptable des éléments d'actif cédés	3 933,00	35 800,00	produits des cessions d'éléments d'actif
dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 678 315,35	53 700,00	quote part des subventions virée au résultat
SOUS-TOTAL 1	2 682 248,35	1 117 016,28	reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	1 399 113,20	1 283 135,15	SOUS-TOTAL 2
			INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL CONSOLIDE

	PREVISIONS 2022		
	CHARGES	PRODUITS	
Charges courantes d'exploitation	52 657 645,09	54 242 878,28	Produits courants d'exploitation
Charges financières	196 865,11	0,00	Produits financiers
Charges exceptionnelles, hors valeur comptable des éléments d'actifs cédés			Produits exceptionnels, hors produits des cessions d'éléments d'actifs et hors quote-part des subventions virées au compte de résultat, et transferts de charges
Capacité d'autofinancement prévisionnelle	1 399 113,20	192 962,27	Insuffisance d'autofinancement prévisionnelle
valeur comptable des éléments d'actif cédés	3 933,00	35 800,00	produits des cessions d'éléments d'actif
dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 678 315,35	53 700,00	quote part des subventions virée au résultat
TOTAL DES CHARGES	55 718 975,70	1 117 016,28	reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00	55 642 356,63	TOTAL DES PRODUITS
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	55 718 975,70	-76 618,67	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE		1 399 113,20	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	500 644,00	1 310,00	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	4 167 985,00	324 819,11	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	1 360,00	35 800,00	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	4 669 989,00	1 761 042,31	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00	2 908 946,69	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	4 669 989,00	4 669 989,00	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

FONDS DE ROULEMENT PREVISIONNEL (1)(2)

	PREVISIONS 2022	
	établissements ayant la personnalité juridique	autres établissements
Fonds de roulement estimé au 1er janvier	11 667 081,78	0,00
Variation du fonds de roulement	-2 908 946,69	0,00
Fonds de roulement prévisionnel au 31 décembre	8 758 135,09	0,00

Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursables in fine - anticipation du remboursement en capital ⁽¹⁾ (cumul au 31/12)	
--	--

Equivalent de l'amortissement cumulé des emprunts in fine au 31 décembre ⁽²⁾	
---	--

(1) Il se peut que l'établissement ait recours au mécanisme de constatation par anticipation de l'équivalent des amortissements cumulés des emprunts obligataires remboursables in fine. Dans ce cas, le montant correspondant aux amortissements cumulés n'est pas compris dans le fonds de roulement prévisionnel. (2) En dehors de ce cas, l'équivalent de l'amortissement cumulé des emprunts in fine au 31 décembre est donné à titre informatif et ne modifie pas l'interprétation des grandeurs bilantielles.

(2) L'équivalent de l'amortissement cumulé des emprunts in fine au 31 décembre est donné à titre informatif et ne modifie pas l'interprétation des grandeurs bilantielles.

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE B

	PREVISIONS 2022		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	1 610 563,00	1 073 662,00	Titre 1 : Produits afférents aux soins
Titre 2 : Charges à caractère médical	60 750,00	258 534,00	Titre 2 : Produits afférents à la dépendance
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	264 180,00	592 718,00	Titre 3 : Produits de l'hébergement
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	78 000,00	22 350,00	Titre 4 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	2 013 493,00	1 947 264,00	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00	66 229,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	2 013 493	2 013 493	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE E

	PREVISIONS 2022		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	0,00	0,00	Titre 1 : Produits afférents aux soins
Titre 2 : Charges à caractère médical	0,00	0,00	Titre 2 : Produits afférents à la dépendance
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	0,00	0,00	Titre 3 : Produits de l'hébergement
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	0,00	0,00	Titre 4 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	0,00	0,00	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00	0,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	0	0	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE J

	PREVISIONS 2022		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	0,00	0,00	Titre 1 : Produits afférents aux soins
Titre 2 : Charges à caractère médical	0,00	0,00	Titre 2 : Produits afférents à la dépendance
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	0,00	0,00	Titre 3 : Produits de l'hébergement
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	0,00	0,00	Titre 4 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	0,00	0,00	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0	0	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	0	0	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

PREVISIONS 2022			
		CHARGES	PRODUITS
Titre 1 : Charges de l'exploitation courante		0,00	0,00
Titre 2 : Charges de personnel		0,00	0,00
Titre 3 : Charges de la structure		0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES		0,00	0,00
	REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES CHARGES		0	0
			Titre 1 : Produits de la tarification
			Titre 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation
			Titre 3 : Produits financiers et produits non encaissables
			TOTAL DES PRODUITS
			REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
			TOTAL GENERAL DES PRODUITS

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE M

PREVISIONS 2022			
		CHARGES	PRODUITS
Titre 1 : Charges de l'exploitation courante		0,00	0,00
Titre 2 : Charges de personnel		0,00	0,00
Titre 3 : Charges de la structure		0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES		0,00	0,00
	REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES CHARGES		0	0
			Titre 1 : Produits de la tarification
			Titre 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation
			Titre 3 : Produits financiers et produits non encaissables
			TOTAL DES PRODUITS
			REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
			TOTAL GENERAL DES PRODUITS

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE N

PREVISIONS 2022			
		CHARGES	PRODUITS
Titre 1 : Charges de l'exploitation courante		0,00	0,00
Titre 2 : Charges de personnel		0,00	0,00
Titre 3 : Charges de la structure		0,00	0,00
TOTAL DES CHARGES		0,00	0,00
	REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES CHARGES		0	0
			Titre 1 : Produits de la tarification
			Titre 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation
			Titre 3 : Produits financiers et produits non encaissables
			TOTAL DES PRODUITS
			REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
			TOTAL GENERAL DES PRODUITS

	PREVISIONS 2022		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de l'exploitation courante	321 550,01	1 756 759,00	Titre 1 : Produits de la tarification
Titre 2 : Charges de personnel	1 125 342,03	1 722,48	Titre 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation
Titre 3 : Charges de la structure	85 356,57	0,00	Titre 3 : Produits financiers et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	1 532 248,61	1 758 481,48	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00	REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	1532248,61	1758481,48	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE C

	PREVISIONS 2022		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	0,00	0,00	Titre 1 : Produits relatifs à l'activité d'enseignement
Titre 2 : Autres charges	0,00	0,00	Titre 2 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	0,00	0,00	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00	REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	0,00	0,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE A

	PREVISIONS 2022		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	0,00	50,31	Titre 1 : Produits de la DNA et de l'activité de production et de commercialisation
Titre 2 : Autres charges	50,31	0,00	
TOTAL DES CHARGES	50,31	50,31	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00		
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	50,31	50,31	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE G

	PREVISIONS 2022		
	CHARGES	PRODUITS	
Titre 1 : Charges de personnel	0,00	0,00	Titre 1 - Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	0,00	0,00	Titre 2 - Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	0,00	0,00	Titre 3 - Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	0,00		
TOTAL DES CHARGES	0,00	0,00	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00	REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	0,00	0,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

EPRD 2022 initial		440000263		
TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		EPSYLAN		
	REALISATIONS 2020	COMPTE ANTICIPE 2021	PREVISIONS 2022	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT			0,00	0,00
Titre 1 - Remboursement des dettes financières		500 611,00	500 644,00	500 644,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 166 et 1688)****	500 611,00	500 644,00	500 644,00
16449	dont opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
Titre 2 - Immobilisations		1 254 994,67	2 162 294,22	4 167 985,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 2095)	154 847,91	166 701,62	234 950,00
211	Terrains	0,00	80 875,00	0,00
212	Agencements et aménagements des terrains	41 275,88	70 509,52	230 000,00
213	Constructions sur sol propre	527 673,40	710 628,09	810 202,00
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00	839,00	0,00
215	Installations techniques, matériel et outillage industriel	131 277,34	136 554,07	144 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	288 489,07	865 381,00	509 500,00
23	Immobilisations en cours	111 431,07	130 805,92	2 238 833,00
Titre 3 - Autres emplois		408,00	1 360,00	1 360,00
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)	408,00	1 360,00	1 360,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
18	Comptes de liaison investissement (*)			
	Annulation de titres sur exercices clos ⁽²⁾			
TOTAL DES EMPLOIS		1 756 013,67	2 664 298,22	4 669 989,00
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT		1 957 245,04	0,00	0,00
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT		3 713 258,71	2 664 298,22	4 669 989,00
⁽²⁾ annulations de titres qui constituaient des ressources du tableau de financement d'un exercice clos				
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		3 555 281,44	877 761,92	1 399 113,20
Titre 1 - Emprunts		457,00	1 310,00	1 310,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 166, 1688 et 169)****	457,00	1 310,00	1 310,00
	dont 16449 dont opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie			
Titre 2 - Dotations et subventions		131 368,00	73 462,00	324 819,11
102, 103	Apports - Fonds associatifs (**)	41 368,00	0,00	0,00
	dont produits attendus non notifiés (***)			
131, 138	Subventions d'équipement reçues (**)	90 000,00	73 462,00	324 819,11
	dont produits attendus non notifiés (***)			
Titre 3 - Autres ressources		26 152,27	35 800,00	35 800,00
267	Créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 2768)	431,00	0,00	0,00
775	Cessions d'immobilisations	4 440,00	35 800,00	35 800,00
18	Comptes de liaison investissement (*)			
	Annulations de mandats sur exercices clos ⁽³⁾	21 281,27	0,00	0,00
TOTAL DES RESSOURCES		3 713 258,71	988 333,92	1 761 042,31
PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT		0,00	1 675 964,30	2 908 946,69
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT		3 713 258,71	2 664 298,22	4 669 989,00

(3) annulations de mandats qui constituaient des emplois du tableau de financement d'un exercice clos

(*) ces chapitres ne concernent pas les établissements publics de santé ni les établissements de santé privés relevant des b et c de l'article L 162-22-6 du code de la sécurité sociale disposant de la personnalité morale

(**) les "fonds associatifs" et le compte 138 ne concernent que les établissements de santé privés relevant des b et c de l'article L 162-22-6 du code de la sécurité sociale

(***) à justifier par l'établissement

**** pour l'exercice N-2 et N-1, le compte 1632 est également exclu

DECISION N° 2023.256

**DECISION PORTANT SUR L'ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES
EXERCICE 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°7**

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 6143-7 et D. 6143-33 ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du centre national de gestion du 20 janvier 2021, nommant Monsieur Yves PRAUD, Directeur de EPSYLAN ;

DECIDE

Suite à la validation de l'Agence Régional de Santé en date du 24/02/2023, le Directeur de l'Etablissement Psychiatrique de Loire Atlantique Nord décide :

ARTICLE 1 : De modifier le montant des prévisions budgétaires inscrites à l'EPRD pour le budget principal conformément aux tableaux joints.

1 document est annexé à cette décision :

- *Note descriptif de la décision modificative n°7 et les tableaux des prévisions budgétaires par budgets, par titres et comptes ;*

Blain, le 23/02/2023

Le comptable d'EPSYLAN

Dominique GOURBEIX



Le Directeur

Yves PRAUD



NOTE RELATIVE A LA DECISION MODIFICATIVE N°7 DE L'EPRD 2022

Cette décision modificative a pour objet de modifier le montant des prévisions budgétaires inscrites à l'EPRD, au vu des projections de l'état de l'EPRD à fin décembre 2022 pour :

- d'abonder des comptes à caractère limitatif dans le cadre des opérations de clôture 2022,

1. Compte de Résultat Principal :

	CHARGES		Ecart en €	Ecart en %
	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié		
Titre 1 : Charges de personnel	43 903 972,13	43 903 972,13	0,00	0%
Titre 2 : Charges à caractère médical	1 230 198,95	1 230 198,95	0,00	0%
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier & général	5 490 898,86	5 490 898,86	0,00	0%
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	2 853 399,26	2 853 399,26	0,00	0%
TOTAL DES CHARGES	53 478 469,20	53 478 469,20	0,00	0%

	PRODUITS		Ecart en €	Ecart en %
	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié		
Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie	47 516 303,50	47 516 303,50	0,00	0%
Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière	1 585 779,29	1 585 779,29	0,00	0%
Titre 3 : Autres produits	4 694 362,47	4 694 362,47	0,00	0%
			0,00	#DIV/0!
TOTAL DES PRODUITS	53 796 445,26	53 796 445,26	0,00	0%

RESULTAT : la présente décision modificative ne modifie pas le résultat prévisionnel annoncé en DM7, soit un **résultat excédentaire de 317 976,05 €**.

[Le document DM7_2022_440000263_ANNEXE.pdf décrit les mouvements par classe de compte.](#)

2. Compte de Résultat annexe B :

	CHARGES		Ecart en €	Ecart en %
	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié		
Titre 1 : Charges de personnel	1 626 186,04	1 626 186,04	0,00	0%
Titre 2 : Charges à caractère médical	62 908,42	62 908,42	0,00	0%
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	358 320,64	358 320,64	0,00	0%
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	63 266,30	63 266,30	0,00	0%
TOTAL DES CHARGES	2 110 681,41	2 110 681,41	0,00	0%

	PRODUITS		Ecart en €	Ecart en %
	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié		
Titre 1 : Produits afférents aux soins	1 129 196,00	1 129 196,00	0,00	0%
Titre 2 : Produits afférents à la dépendance	251 083,40	251 083,40	0,00	0%
Titre 3 : Produits de l'hébergement	597 808,96	597 808,96	0,00	0%
Titre 4 : Autres produits	47 999,58	47 999,58	0,00	0%
TOTAL DES PRODUITS	2 026 087,94	2 026 087,94	0,00	0%

RESULTAT : La présente décision modificative ne modifie pas le résultat prévisionnel annoncé en DM7, soit **un résultat déficitaire de -84 593,47 €**.

[Le document DM7_2022_44000263_ANNEXE.pdf décrit les mouvements par classe de compte.](#)

3. Compte de Résultat annexe P :

	CHARGES		Ecart en €	Ecart en %
	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié		
Titre 1 : Charges de l'exploitation courante	275 181,79	275 181,79	0,00	0%
Titre 2 : Charges de personnel	1 428 823,27	1 428 823,27	0,00	0%
Titre 3 : Charges de la structure	90 576,25	90 576,25	0,00	0%
TOTAL DES CHARGES	1 794 581,31	1 794 581,31	0,00	0%

	PRODUITS		Ecart en €	Ecart en %
	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié		
Titre 1 : Produits de la tarification	1 787 554,54	1 787 554,54	0,00	0%
Titre 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	9 333,29	9 333,29	0,00	0%
Titre 3 : Produits financiers et produits non encaissables	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
TOTAL DES PRODUITS	1 796 887,83	1 796 887,83	0,00	0%
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!

RESULTAT : la présente décision modificative ne modifie pas le résultat prévisionnel annoncé en DM7 soit un résultat excédentaire de 2 306 €

[Le document DM7_2022_440000263_ANNEXE.pdf décrit les mouvements par classe de compte.](#)

4. Compte de Résultat annexe A :

	CHARGES		Ecart en €	Ecart en %
	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié		
Titre 1 : Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
Titre 2 : Autres charges	50,31	50,31	0,00	0%
TOTAL DES CHARGES	50,31	50,31	0,00	0%

	PRODUITS		Ecart en €	Ecart en %
	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié		
Titre 1 : Produits de la DNA et de l'activité de production €	50,31	50,31	0,00	0%
			0,00	#DIV/0!
TOTAL DES PRODUITS	50,31	50,31	0,00	0%

RESULTAT : la présente décision modificative est sans modification du résultat annoncé pour le budget A, soit équilibre prévisionnel.

[Le document DM7_2022_440000263_ANNEXE.pdf décrit les mouvements par classe de compte.](#)

5. Calcul de la capacité d'autofinancement, tableau de financement et fonds de roulement prévisionnels :

La présente décision modificative prend en compte les éléments projetés à fin décembre 2022 :

- La CAF projetée est estimée à 1 756 762 € fin décembre 2022.
- un prélèvement au fond de roulement de 1 472 662 €.

Tableau de passage du résultat prévisionnel à la CAF prévisionnelle

	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié N°6	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié N°6	
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	235 689,11	235 689,11	0,00	0,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
valeur comptable des éléments d'actifs cédés	3 933,00	3 933,00	23 600,00	23 600,00	produits des cessions d'éléments d'actifs
dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	2 713 257,54	2 713 257,54	53 700,00	53 700,00	quote part des subventions virée au résultat
			1 118 816,28	1 118 816,28	reprises sur amortissements, dépréciations et provisions
SOUS TOTAL 1	2 952 879,65	2 952 879,65	1 196 116,28	1 196 116,28	SOUS TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	1 756 763,37	1 756 763,37	0,00	0,00	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00	0,00	1 756 763,37	1 756 763,37	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Titre 1 : Remboursement des dettes financie	500 644,00	500 644,00	0,00	0,00	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	2 777 416,12	2 777 416,12	26 395,00	26 395,00	Titre 2 : Dotations et subventions
<i>dont opérations courantes</i>					
<i>dont opérations majeures</i>					
Titre 3 : Autres emplois	1 360,00	1 360,00	23 600,00	23 600,00	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	3 279 420,12	3 279 420,12	1 806 758,37	1 806 758,37	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00	0,00	1 472 661,75	1 472 661,75	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	3 279 420,12	3 279 420,12	3 279 420,12	3 279 420,12	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

Blain, le 23/02/2023

Pour le Directeur,
Yves PRAUD



Caroline THOMAZEAU
Responsable des services Finances / comptabilité

DECISION MODIFICATIVE N° 7 DE L'EPRD

PRESENTATION SYNTHETIQUE (1/2)

Décision Modificative
N°7
EXERCICE : 2022

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL

	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié N°7	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié N°7	
Titre 1 : Charges de personnel	43 903 972,13	43 903 972,13	47 516 303,50	47 516 303,50	Titre 1 : Produits versés par l'assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	1 230 198,95	1 230 198,95	1 585 779,29	1 585 779,29	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hospitalier & général	5 490 898,86	5 490 898,86	4 694 362,47	4 694 362,47	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	2 853 399,26	2 853 399,26			
TOTAL DES CHARGES	53 478 469,20	53 478 469,20	53 796 445,26	53 796 445,26	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	317 976,36	317 976,36	0,00	0,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEPICI)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	53 796 445,26	53 796 445,26	53 796 445,26	53 796 445,26	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Tableau de passage du résultat prévisionnel à la CAF prévisionnelle.

	Dernier EPRD approuvé		EPRD modifié N°7		
	235 689,11	235 689,11	0,00	0,00	
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	235 689,11	235 689,11	0,00	0,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEPICI)
valeur comptable des éléments d'actifs cédés	3 933,00	3 933,00	23 600,00	23 600,00	produits des cessions d'éléments d'actifs
dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	2 713 257,54	2 713 257,54	53 700,00	53 700,00	quote part des subventions versé au résultat
			1 118 816,28	1 118 816,28	reportés sur amortissements, dépréciations et provisions
SOUS TOTAL 1	2 952 879,65	2 952 879,65	1 196 116,28	1 196 116,28	SOUS TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (au 1-2-3)	1 756 763,37	1 756 763,37	0,00	0,00	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (au 1-2-3)

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	Dernier EPRD approuvé		EPRD modifié N°7		
	0,00	0,00	1 756 763,37	1 756 763,37	
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00	0,00	1 756 763,37	1 756 763,37	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Titre 1 : Remboursement des dettes financières	500 644,00	500 644,00	0,00	0,00	Titre 1 : Emprunts
Titre 2 : Immobilisations	2 777 416,12	2 777 416,12	26 395,00	26 395,00	Titre 2 : Dotations et subventions
Titre 3 : Autres emplois	1 360,00	1 360,00	23 600,00	23 600,00	Titre 3 : Autres ressources
TOTAL DES EMPLOIS	3 279 420,12	3 279 420,12	1 806 758,37	1 806 758,37	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00	0,00	1 472 861,75	1 472 861,75	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	3 279 420,12	3 279 420,12	3 279 420,12	3 279 420,12	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT
Ecart avec le montant de l'IAF calculé dans l'onglet TFP	0,00	0,00	0,91	0,91	Ecart avec le montant de la CAF calculé dans l'onglet TFP
Rapprochement de l'IAF	0,00	0,00	0,91	0,91	Rapprochement de la CAF
Ecart avec le montant de l'apport au fonds de roulement calculé dans l'onglet TFP	0,00	0,00	-0,91	-0,91	Ecart avec le montant du prélevement au fonds de roulement calculé dans l'onglet TFP
Rapprochement de l'apport au fonds de roulement	0,00	0,00	0,91	0,91	Rapprochement du prélevement au fonds de roulement

Fonds de roulement prévisionnel

	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié N°7
Fonds de roulement au 1er janvier (établissements ayant le personnel) (art.64)	10 237 952,18	10 237 952,18
Fonds de roulement au 1er janvier (autres établissements)	0,00	0,00
Variation du fonds de roulement (établissements ayant le personnel) (art.64)	-1 472 861,75	-1 472 861,75
Variation du fonds de roulement (autres établissements)	0,00	0,00
Fonds de roulement prévisionnel au 31 décembre (établissements ayant le personnel) (art.64)	8 765 090,43	8 765 090,43
Fonds de roulement prévisionnel au 31 décembre (autres établissements)	0,00	0,00
Opérations sur capital non liées des emprunts obligataires remboursables in fine (antagonisme du remboursement en capital) (cumul au 31/12) ⁽¹⁾		
Equivalent de l'amortissement cumulé des emprunts fin au 31 décembre (1)		

(1) L'équivalent de l'amortissement cumulé des emprunts in fine au 31 décembre est donné à titre informatif et ne modifie pas l'interprétation des grands états financiers.

PRESENTATION SYNTHETIQUE (1/2)

EXERCICE : 2022

Lettres budgétaires : B

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEE	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié N°7	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié N°7	
Titre 1 : Charges de personnel	1 626 186,04	1 626 186,04	1 129 196,00	1 129 196,00	Titre 1 : Produits afférents aux soins
Titre 2 : Charges à caractère médical	62 908,42	62 908,42	251 083,40	251 083,40	Titre 2 : Produits afférents à la dépendance
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	358 320,64	358 320,64	597 808,96	597 808,96	Titre 3 : Produits de l'hébergement
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	63 266,30	63 266,30	47 999,58	47 999,58	Titre 4 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	2 110 681,41	2 110 681,41	2 026 087,94	2 026 087,94	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00	0,00	84 593,47	84 593,47	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEE	2 110 681,41	2 110 681,41	2 110 681,41	2 110 681,41	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEE

Lettres budgétaires : E

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEE	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié N°7	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié N°7	
Titre 1 : Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	Titre 1 : Produits afférents aux soins
Titre 2 : Charges à caractère médical	0,00	0,00	0,00	0,00	Titre 2 : Produits afférents à la dépendance
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	0,00	0,00	0,00	0,00	Titre 3 : Produits de l'hébergement
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	Titre 4 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00	0,00	0,00	0,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEE	0,00	0,00	0,00	0,00	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEE

Lettres budgétaires : J

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEE	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié N°7	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié N°7	
Titre 1 : Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	Titre 1 : Produits afférents aux soins
Titre 2 : Charges à caractère médical	0,00	0,00	0,00	0,00	Titre 2 : Produits afférents à la dépendance
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	0,00	0,00	0,00	0,00	Titre 3 : Produits de l'hébergement
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	Titre 4 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00	0,00	0,00	0,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEE	0,00	0,00	0,00	0,00	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEE

EXERCICE : 2022

Lettres budgétaires : L (le cas échéant)

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEE	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié N°7	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié N°7	
Titre 1 : Charges de l'exploitation courante	0,00	0,00	0,00	0,00	Titre 1 : Produits de la tarification
Titre 2 : Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	Titre 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation
Titre 3 : Charges de la structure	0,00	0,00	0,00	0,00	Titre 3 : Produits financiers et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

EXERCICE : 2022

Lettres budgétaires : M (le cas échéant)

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEE	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié N°7	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié N°7	
Titre 1 : Charges de l'exploitation courante	0,00	0,00	0,00	0,00	Titre 1 : Produits de la tarification
Titre 2 : Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	Titre 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation
Titre 3 : Charges de la structure	0,00	0,00	0,00	0,00	Titre 3 : Produits financiers et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

EXERCICE : 2022

Lettres budgétaires : N

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEE	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié N°7	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié N°7	
Titre 1 : Charges de l'exploitation courante	0,00	0,00	0,00	0,00	Titre 1 : Produits de la tarification
Titre 2 : Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	Titre 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation
Titre 3 : Charges de la structure	0,00	0,00	0,00	0,00	Titre 3 : Produits financiers et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

EXERCICE : 2022

Lettres budgétaires : P

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEE	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié N°7	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié N°7	
Titre 1 : Charges de l'exploitation courante	275 181,79	275 181,79	1 787 554,54	1 787 554,54	Titre 1 : Produits de la tarification
Titre 2 : Charges de personnel	1 428 623,27	1 428 623,27	9 533,29	9 533,29	Titre 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation
Titre 3 : Charges de la structure	90 576,25	90 576,25	0,00	0,00	Titre 3 : Produits financiers et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	1 794 381,31	1 794 381,31	1 796 887,83	1 796 887,83	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	1 794 381,31	1 794 381,31	1 796 887,83	1 796 887,83	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

EXERCICE : 2022

Lettre budgétaire : C

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEE	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié N°7	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié N°7	
Titre 1 : Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	Titre 1 : Produits relatifs à l'activité d'enseignement
Titre 2 : Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	Titre 2 : Autres produits
TOTAL DES CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

EXERCICE : 2022

Lettre budgétaire : A

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEE	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié N°7	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié N°7	
Titre 1 : Charges de personnel	0,00	0,00	50,31	50,31	Titre 1 : Produits de la DNA et de l'activité de production et de commercialisation
Titre 2 : Autres charges	50,31	50,31	0,00	0,00	
TOTAL DES CHARGES	50,31	50,31	50,31	50,31	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT PREVISIONNEL (EXCEDENT)	0,00	0,00	0,00	0,00	RESULTAT PREVISIONNEL (DEFICIT)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	50,31	50,31	50,31	50,31	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

EXERCICE : 2022

Lettre budgétaire : G

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEE	CHARGES		PRODUITS		
	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié N°7	Dernier EPRD approuvé	EPRD modifié N°7	
Titre 1 : Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	Titre 1 : Produits versés par assurance maladie
Titre 2 : Charges à caractère médical	0,00	0,00	0,00	0,00	Titre 2 : Autres produits de l'activité hospitalière
Titre 3 : Charges à caractère hôtelier et général	0,00	0,00	0,00	0,00	Titre 3 : Autres produits
Titre 4 : Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	TOTAL DES PRODUITS
REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE
TOTAL GENERAL DES CHARGES	0,00	0,00	0,00	0,00	TOTAL GENERAL DES PRODUITS

DECISION MODIFICATIVE N° 7 DE L'EPRD

PRESENTATION DETAILLEE

Etablissement EPSYLAN
Finances 440000263

EXERCICE : 2022

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (TFP)

Chapitres	EMPLOIS	Dernier EPRD approuvé (*)	Virements de crédits (**)	Décision modificative N°7	EPRD modifié N°7
	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	0,00			0,00
Titre 1	Remboursement des dettes financières	500 644,00	0,00	0,00	500 644,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 166 et 1688)	500 644,00			500 644,00
<i>dont 16449</i>	<i>opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie</i>	0,00			0,00
Titre 2	Immobilisations	2 777 416,12	0,00	0,00	2 777 416,12
20	Immobilisations incorporelles	234 950,00			234 950,00
211	Terrains	0,00			0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	365 856,28			365 856,28
213	Constructions sur sol propre	854 443,66			854 443,66
214	Constructions sur sol d'autrui	0,00			0,00
215	Installations techniques, matériel et outillage industriel	166 060,58			166 060,58
218	Autres immobilisations corporelles	569 105,52			569 105,52
23	Immobilisations en cours	587 000,08			587 000,08
Titre 3	Autres emplois	1 360,00	0,00	0,00	1 360,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00			0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)	1 360,00			1 360,00
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0,00			0,00
18	Comptes de liaison investissement (*)	0,00			0,00
	Annulations de titres sur exercices clos ⁽¹⁾	0,00			0,00
	TOTAL DES EMPLOIS	3 279 420,12	0,00	0,00	3 279 420,12
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	3 279 420,12	0,00	0,00	3 279 420,12

⁽¹⁾ annulations de titres qui constituaient des ressources du tableau de financement d'un exercice clos

Ecart avec le montant de l'IAF calculé dans l'onglet TFP	0,00			0,00
Rapprochement de l'IAF	OK			OK
Ecart avec le montant de l'apport au fonds de roulement calculé dans l'onglet TFP	0,00			0,00
Rapprochement de l'apport au fonds de roulement	OK			OK

Chapitres	RESSOURCES	Dernier EPRD approuvé (*)	Virements de crédits (**)	Décision modificative N°7	EPRD modifié N°7
	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1 756 762,86			1 756 762,86
Titre 1	Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 166, 1688 et 169)	0,00			0,00
<i>dont 16449</i>	<i>opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie</i>	0,00			0,00
Titre 2	Dotations et subventions	26 395,00	0,00	0,00	26 395,00
102 ; 103	Apports -Fonds associatifs(**)	0,00			0,00
	<i>dont produits attendus non notifiés (***)</i>	0,00			0,00
131 ; 138	Subventions d'équipement reçues(**)	26 395,00			26 395,00
	<i>dont produits attendus non notifiés (***)</i>	0,00			0,00
Titre 3	Autres ressources	23 600,00	0,00	0,00	23 600,00
267	Créances rattachées à des participations	0,00			0,00
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272 et 2768)	0,00			0,00
775	Cessions d'immobilisations	23 600,00			23 600,00
18	Comptes de liaison investissement (*)	0,00			0,00
	Annulations de mandats sur exercices clos ⁽²⁾	0,00			0,00
	TOTAL DES RESSOURCES	1 806 757,86	0,00	0,00	1 806 757,86
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	1 472 662,26	0,00	0,00	1 472 662,26
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	3 279 420,12	0,00	0,00	3 279 420,12

⁽²⁾ annulations de mandats qui constituaient des emplois du tableau de financement d'un exercice clos

Ecart avec le montant de la CAF calculé dans l'onglet TFP	-0,51			-0,51
Rapprochement de la CAF	OK			OK
Ecart avec le montant du prélèvement au fonds de roulement calculé dans l'onglet TFP	0,51			0,51
Rapprochement du prélèvement au fonds de roulement	OK			OK

(*) ces chapitres ne concernent pas les établissements publics de santé ni les établissements de santé privés relevant des b et c de l'article L 162-22-6

du code de la sécurité sociale disposant de la personnalité morale

(**) les "fonds associatifs" et le compte 138 ne concernent que les établissements de santé privés relevant des b et c de l'article L 162-22-6 du code de la sécurité sociale

(***) à justifier par l'établissement

DECISION MODIFICATIVE N° 7 DE L'EPRD

PRESENTATION DETAILLEE

Etablissement
FinessEPSYLAN
440000263

EXERCICE : 2022

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL (CRPP)

Chapitres	CHARGES	Dernier EPRD approuvé (*)	Virements de crédits (**)	Décision modificative N°7	EPRD modifié N°7
Titre 1	Charges de personnel	43 903 972,13	0,00	0,00	43 903 972,13
621	Personnel extérieur à l'établissement	282 226,77		200 000,00	482 226,77
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6319)	2 719 856,36			2 719 856,36
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	959 086,89			959 086,89
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	57 582,47			57 582,47
6411	Personnel titulaire et stagiaire	19 555 236,24		-200 000,00	19 355 236,24
6413	Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)	1 614 133,06			1 614 133,06
6415	Personnel sous contrat à durée déterminée (CDD)	3 416 371,72			3 416 371,72
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	294 894,86			294 894,86
6421	Praticiens hospitaliers et hospitalo-universitaires titulaires	2 758 224,11			2 758 224,11
6422	Praticiens à recrutement contractuel renouvelables de droit	0,00			0,00
6423	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit et praticiens associés	318 661,30			318 661,30
6425	Permanences des soins	87 398,11			87 398,11
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)	9 343 786,66			9 343 786,66
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)	1 161 267,36			1 161 267,36
6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)	697 778,35			697 778,35
6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)	17 395,02			17 395,02
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	620 070,85			620 070,85
Titre 2	Charges à caractère médical	1 230 198,95	0,00	0,00	1 230 198,95
6011	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique	0,00			0,00
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	243 018,56			243 018,56
6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	70 962,00			70 962,00
6066	Fournitures médicales	16 158,12			16 158,12
6071	Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique	0,00			0,00
	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371)	89 258,39			89 258,39
611	Sous-traitance générale	798 547,88			798 547,88
6131	Locations à caractère médical	2 000,00			2 000,00
6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical	10 254,00			10 254,00
Titre 3	Charges à caractère hôtelier et général	5 490 898,86	0,00	0,00	5 490 898,86
6012	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général	0,00			0,00
602	Achats stockés - autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)	1 015 424,98			1 015 424,98
606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)	845 485,10			845 485,10
6072	Achats de marchandises à caractère hôtelier et général	481,00			481,00
603	Variation des stocks (sauf 60311, 60321, 60322 et 60371)	106 581,99			106 581,99
61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)	1 645 660,24			1 645 660,24
62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)	973 189,51			973 189,51
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)	58 255,00			58 255,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 653)	572 400,05			572 400,05
653	Contributions aux groupements hospitaliers de territoires (GHT)	273 421,00			273 421,00
709	Rabais, remises et ristournes accordés par l'établissement	0,00			0,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00			0,00
Titre 4	Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	2 853 399,26	0,00	0,00	2 853 399,26
66	Charges financières	196 865,11			196 865,11
67	Charges exceptionnelles	80 252,31			80 252,31
	<i>dont 675- valeur comptable des éléments d'actif cédés</i>	3 933,00			3 933,00
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 576 281,84			2 576 281,84
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (**)	0,00			0,00
	TOTAL DES CHARGES	53 478 469,20	0,00	0,00	53 478 469,20
	EXCEDENT PREVISIONNEL	317 976,06	0,00	0,00	317 976,06
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL	53 796 445,26	0,00	0,00	53 796 445,26

Chapitres	PRODUITS	Dernier EPRD approuvé (*)	Virements de crédits (**)	Décision modificative N°7	EPRD modifié N°7
Titre 1	Produits versés par l'assurance maladie	47 516 303,50	0,00	0,00	47 516 303,50
73111	Produits de la tarification des séjours MCO	0,00			0,00
73112	Produits des médicaments MCO	0,00			0,00
73113	Produits des dispositifs médicaux facturés en sus des séjours MCO	0,00			0,00
73114	Forfaits et dotations annuels MCO	0,00			0,00
73115	Produits du financement des activités de SSR	0,00			0,00
73116	Produits du financement des hôpitaux de proximité	0,00			0,00
73117	Dotations annuelles de financement	46 290 824,50			46 290 824,50
	<i>dont produits attendus non notifiés (***)</i>	0,00			0,00
	<i>dont produits constatés d'avance notifiés sur exercices antérieurs</i>	0,00			0,00
73118	Dotations MIGAC MCO	0,00			0,00
	<i>dont produits attendus non notifiés (***)</i>	0,00			0,00
	<i>dont produits constatés d'avance notifiés sur exercices antérieurs</i>	0,00			0,00
7312	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique MCO	0,00			0,00
7313	Participations au titre des détenus	0,00			0,00
7471	Fonds d'intervention régional	1 225 479,00			1 225 479,00
	<i>dont produits attendus non notifiés (***)</i>	0,00			0,00
	<i>dont produits constatés d'avance notifiés sur exercices antérieurs</i>	0,00			0,00
7722	Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	0,00			0,00
Titre 2	Autres produits de l'activité hospitalière	1 585 779,29	0,00	0,00	1 585 779,29
7321	Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	567 610,29			567 610,29
7322	Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie	60 159,00			60 159,00
7323	Produits de la tarification en hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie	0,00			0,00
7324	Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	0,00			0,00
73271	Forfait journalier MCO	0,00			0,00
73272	Forfait journalier SSR	0,00			0,00
73273	Forfait journalier psychiatrie	958 010,00			958 010,00
733	Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	0,00			0,00
734	Prestations effectuées au profit des malades ou consultants d'un autre établissement	0,00			0,00
735	Produits à la charge de l'Etat, collectivités territoriales et autres organismes publics	0,00			0,00
Titre 3	Autres produits	4 694 362,47	0,00	0,00	4 694 362,47
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 7071, 7087 et 709)	1 578 254,17			1 578 254,17
7071	Rétrocession de médicaments	0,00			0,00
7087	Remboursement de frais par les CRPA (activités suivies en comptabilités séparées *)	682 170,00			682 170,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00			0,00
72	Production immobilisée	31 201,20			31 201,20
74	Subventions d'exploitation et participations (sauf 7471)	322 941,04			322 941,04
75	Autres produits de gestion courante	415 756,35			415 756,35
76	Produits financiers	0,00			0,00
77	Produits exceptionnels (sauf 7722)	93 778,46			93 778,46
	<i>dont 775- produits des cessions d'éléments d'actif</i>	23 600,00			23 600,00
	<i>dont 777- quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice</i>	31 350,00			31 350,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 117 016,28			1 117 016,28
79	Transferts de charges	0,00			0,00
	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371) (crédits)	48 400,00			48 400,00
603	Autres variations de stocks (sauf 60311, 60321, 60322, 60371) (crédits)	118 020,00			118 020,00
	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)	0,00			0,00
	Remboursements sur rémunérations, charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319, 6339)	286 824,97			286 824,97
649	Atténuation de charges- portabilité compte épargne temps (CET)	0,00			0,00
	TOTAL DES PRODUITS	53 796 445,26	0,00	0,00	53 796 445,26
	DEFICIT PREVISIONNEL	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL PRINCIPAL	53 796 445,26	0,00	0,00	53 796 445,26

(*) remboursement de frais par les activités suivies en comptabilités séparées pour les établissements de santé privés relevant des b et c de l'article L 162-22-6 du code de la sécurité sociale

(**) ce chapitre concerne uniquement les établissements de santé privés relevant des b et c de l'article L 162-22-6 du code de la sécurité sociale

(***) à justifier par l'établissement

DECISION MODIFICATIVE N° 7 DE L'EPRD

PRESENTATION DETAILLEE

Etablissement EPSYLAN
Finances 440000263

EXERCICE : 2022

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE (CRPA lettre budgétaire A), DNA

Chapitres	CHARGES	Dernier EPRD approuvé (*)	Virements de crédits (**)	Décision modificative N°7	EPRD modifié N°7
Titre 1	Charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur à l'établissement	0,00			0,00
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6319)	0,00			0,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	0,00			0,00
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	0,00			0,00
6411	Personnel titulaire et stagiaire	0,00			0,00
6413	Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)	0,00			0,00
6415	Personnel sous contrats à durée déterminée (CDD)	0,00			0,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance (sauf 6459)	0,00			0,00
647	Autres charges sociales (sauf 6479)	0,00			0,00
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	0,00			0,00
Titre 2	Autres charges	50,31	0,00	0,00	50,31
601	Achats stockés de matières premières ou fournitures	0,00			0,00
602	Achats stockés, autres approvisionnements	0,00			0,00
603	Variation des stocks	0,00			0,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	0,00			0,00
607	Achats de marchandises	0,00			0,00
61	Services extérieurs (sauf 619)	0,00			0,00
62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)	0,00			0,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)	0,00			0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00			0,00
66	Charges financières	0,00			0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00			0,00
	<i>dont 675- valeur comptable des éléments d'actif cédés</i>	0,00			0,00
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	50,31			50,31
709	Rabais, remises et ristournes accordés par l'établissement	0,00			0,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00			0,00
	TOTAL DES CHARGES	50,31	0,00	0,00	50,31
	EXCEDENT PREVISIONNEL	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - A	50,31	0,00	0,00	50,31

Chapitres	PRODUITS	Dernier EPRD approuvé (*)	Virements de crédits (**)	Décision modificative N°7	EPRD modifié N°7
Titre 1	Produits de la DNA et de l'activité de production et de commercialisation	50,31	0,00	0,00	50,31
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 709)	50,31			50,31
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00			0,00
72	Production immobilisée	0,00			0,00
74	Subventions d'exploitation et participations	0,00			0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00			0,00
76	Produits financiers	0,00			0,00
77	Produits exceptionnels	0,00			0,00
	<i>dont 775- produits des cessions d'éléments d'actif</i>	0,00			0,00
	<i>dont 777- quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice</i>	0,00			0,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00			0,00
79	Transferts de charges	0,00			0,00
603	Variations de stocks (crédits)	0,00			0,00
	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)	0,00			0,00
	Remboursements sur rémunération, charges sociales ou taxes (6419, 6459, 6479, 6489, 6319, 6339)	0,00			0,00
649	Atténuation de charges- portabilité compte épargne temps (CET)	0,00			0,00
	TOTAL DES PRODUITS	50,31	0,00	0,00	50,31
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE - A	50,31	0,00	0,00	50,31

DECISION MODIFICATIVE N° 7 DE L'EPRD

PRESENTATION DETAILLEE

Etablissement EPSYLAN
Finess 440000263

EXERCICE : 2022

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE (CRPA lettre budgétaire B) USLD

Chapitres	CHARGES	Dernier EPRD approuvé (*)	Virements de crédits (**)	Décision modificative N°7	EPRD modifié N°7
Titre 1	Charges de personnel	1 626 186,04	0,00	0,00	1 626 186,04
621	Personnel extérieur à l'établissement	88 255,59	0,00	0,00	88 255,59
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6319)	90 562,95	0,00	0,00	90 562,95
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	34 902,27	0,00	0,00	34 902,27
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	13 314,33	0,00	0,00	13 314,33
6411	Personnel titulaire et stagiaire	662 416,07	0,00	0,00	662 416,07
6413	Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)	0,00	0,00	0,00	0,00
6415	Personnel sous contrats à durée déterminée (CDD)	339 313,58	0,00	0,00	339 313,58
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	1 493,35	0,00	0,00	1 493,35
6421	Praticiens hospitaliers et hospitalo-universitaires titulaires	21 692,31	0,00	0,00	21 692,31
6422	Praticiens à recrutement contractuel renouvelables de droit	0,00	0,00	0,00	0,00
6423	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit et praticiens associés	0,00	0,00	0,00	0,00
6425	Permanences des soins	2,37	0,00	0,00	2,37
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)	345 988,93	0,00	0,00	345 988,93
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)	6 802,91	0,00	0,00	6 802,91
6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)	19 966,22	0,00	0,00	19 966,22
6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)	30,01	0,00	0,00	30,01
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	1 445,16	0,00	0,00	1 445,16
Titre 2	Charges à caractère médical	62 908,42	0,00	0,00	62 908,42
6011	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère médical ou pharmaceutique	0,00	0,00	0,00	0,00
6021	Produits pharmaceutiques et produits à usage médical	34 980,04	0,00	0,00	34 980,04
6022	Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique	2 639,50	0,00	0,00	2 639,50
6066	Fournitures médicales	1 442,85	0,00	0,00	1 442,85
6071	Achats de marchandises à caractère médical et pharmaceutique	0,00	0,00	0,00	0,00
	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371)	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	19 217,48	0,00	0,00	19 217,48
6131	Locations à caractère médical	1 500,00	0,00	0,00	1 500,00
6151	Entretiens et réparations de biens à caractère médical	3 128,55	0,00	0,00	3 128,55
Titre 3	Charges à caractère hôtelier et général	358 320,64	0,00	0,00	358 320,64
6012	Achats stockés de matières premières ou fournitures à caractère hôtelier et général	0,00	0,00	0,00	0,00
602	Achats stockés ; autres approvisionnements (sauf 6021 et 6022)	17 337,64	0,00	0,00	17 337,64
606	Achats non stockés de matières et fournitures (sauf 6066)	54 815,42	0,00	0,00	54 815,42
6072	Achats de marchandises à caractère hôtelier et général	0,00	0,00	0,00	0,00
603	Variation des stocks (sauf 60311, 60321, 60322 et 60371)	0,00	0,00	0,00	0,00
61	Services extérieurs (sauf 611, 6131, 6151 et 619)	23 512,00	0,00	0,00	23 512,00
62	Autres services extérieurs (sauf 621 et 629)	262 653,06	0,00	0,00	262 653,06
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2,52	0,00	0,00	2,52
709	Rabais, remises et ristournes accordés par l'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre 4	Charges d'amortissements, de provisions et dépréciations, financières et exceptionnelles	63 266,30	0,00	0,00	63 266,30
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 025,30	0,00	0,00	1 025,30
	<i>dont 675- valeur comptable des éléments d'actif cédés</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	62 241,00	0,00	0,00	62 241,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (*)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES CHARGES	2 110 681,41	0,00	0,00	2 110 681,41
	EXCEDENT PREVISIONNEL	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE	2 110 681,41	0,00	0,00	2 110 681,41

Chapitres	PRODUITS	Dernier EPRD approuvé (*)	Virements de crédits (**)	Décision modificative N°7	EPRD modifié N°7
Titre 1	Produits afférents aux soins	1 129 196,00	0,00	0,00	1 129 196,00
7311	Forfait annuel de soins	1 129 196,00	0,00	0,00	1 129 196,00
736	Tarifs soins	0,00	0,00	0,00	0,00
737	Produits des prestations non prises en compte dans les tarifs journaliers afférents aux soins	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre 2	Produits afférents à la dépendance	251 083,40	0,00	0,00	251 083,40
734	Tarifs dépendance	251 083,40	0,00	0,00	251 083,40
Titre 3	Produits de l'hébergement	597 808,96	0,00	0,00	597 808,96
7312	Hébergement (établissement relevant du 6° de l'art. L. 312-1 du CASF)	597 808,96	0,00	0,00	597 808,96
7317	Tarif hébergement	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres produits des établissements relevant de l'art. L. 312-1 du CASF	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre 4	Autres produits	47 999,58	0,00	0,00	47 999,58
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 709)	0,00	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00	0,00
72	Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation et participations	12 243,22	0,00	0,00	12 243,22
75	Autres produits de gestion courante	0,32	0,00	0,00	0,32
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	29 754,00	0,00	0,00	29 754,00
	<i>dont 777- quote part des subventions d'investissement vites au résultat de l'exercice</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>dont 775- produits des cessions d'éléments d'actif</i>	22 350,00	0,00	0,00	22 350,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 800,00	0,00	0,00	1 800,00
79	Transferts de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
	Variations des stocks à caractère médical (60311, 60321, 60322, 60371) (crédits)	0,00	0,00	0,00	0,00
603	Autres variations des stocks (sauf 60311, 60321, 60322, 60371) (crédits)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Remboursements sur rémunérations, charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319, 6339)	4 202,04	0,00	0,00	4 202,04
649	Atténuation de charges- portabilité compte épargne temps (CET)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES PRODUITS	2 026 087,94	0,00	0,00	2 026 087,94
	DEFICIT PREVISIONNEL	84 593,47	0,00	0,00	84 593,47
	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE	2 110 681,41	0,00	0,00	2 110 681,41

	31/12/N-2	31/12/N-1	31/12/N
Report à nouveau déficitaire (cumul)	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau excédentaire (cumul)	0,00	0,00	0,00

(*) ce chapitre concerne uniquement les établissements de santé privés relevant des b et c de l'article L. 162-22-6 du code de la sécurité sociale qui utilisent le compte de résultat prévisionnel de l'USLD

DECISION MODIFICATIVE N° 7 DE L'EPRD

PRESENTATION DETAILLEE

Etablissement EPSYLAN
Finances 440000263

EXERCICE : 2022

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE (CRPA lettres budgétaires P Synthèse)

Chapitres	CHARGES	Dernier EPRD approuvé (*)	Virements de crédits (**)	Décision modificative N°7	EPRD modifié N°7
Titre 1	Charges de l'exploitation courante	275 181,79	0,00	0,00	275 181,79
601	Achats stockés de matières premières ou fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00
602	Achats stockés, autres approvisionnements	41 192,37	0,00	0,00	41 192,37
603	Variation des stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	59 835,77	0,00	0,00	59 835,77
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Sous traitance générale	14 368,51	0,00	0,00	14 368,51
62	Autres services extérieurs (sauf 621, 623, 627 et 629)	159 785,14	0,00	0,00	159 785,14
709	Rabais, remises et ristournes accordés par l'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre 2	Charges de personnel	1 428 823,27	0,00	0,00	1 428 823,27
621	Personnel extérieur à l'établissement	59 683,26	0,00	0,00	59 683,26
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6319)	75 827,30	0,00	0,00	75 827,30
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	10 328,80	0,00	0,00	10 328,80
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	13 930,18	0,00	0,00	13 930,18
6411	Personnel titulaire et stagiaire	593 918,49	0,00	0,00	593 918,49
6413	Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)	51 053,66	0,00	0,00	51 053,66
6415	Personnel sous contrats à durée déterminée (CDD)	246 541,04	0,00	0,00	246 541,04
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	541,19	0,00	0,00	541,19
6421	Praticiens hospitaliers et hospitalo-universitaires titulaires	28 024,31	0,00	0,00	28 024,31
6422	Praticiens à recrutement contractuel renouvelables de droit	0,00	0,00	0,00	0,00
6423	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit et praticiens associés	0,00	0,00	0,00	0,00
6425	Permanences des soins	1 100,62	0,00	0,00	1 100,62
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)	317 827,70	0,00	0,00	317 827,70
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)	9 303,16	0,00	0,00	9 303,16
6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)	17 985,21	0,00	0,00	17 985,21
6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)	135,52	0,00	0,00	135,52
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	2 622,85	0,00	0,00	2 622,85
Titre 3	Charges de la structure	90 576,25	0,00	0,00	90 576,25
61	Services extérieurs (sauf 611 et 619)	15 791,65	0,00	0,00	15 791,65
623	Informations, publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,89	0,00	0,00	0,89
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	99,32	0,00	0,00	99,32
	dont 675- valeur comptable des éléments d'actif cédés	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	74 684,39	0,00	0,00	74 684,39
	TOTAL DES CHARGES	1 794 581,31	0,00	0,00	1 794 581,31
	002 - REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE ⁽⁶⁾	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL DES CHARGES	1 794 581,31	0,00	0,00	1 794 581,31

⁽⁶⁾ seul le résultat comptable entre dans le calcul de la capacité d'autofinancement

Chapitres	PRODUITS	Dernier EPRD approuvé (*)	Virements de crédits (**)	Décision modificative N°7	EPRD modifié N°7
Titre 1	Produits de la tarification	1 787 554,54	0,00	0,00	1 787 554,54
73	Dotations et produits de tarification	1 787 554,54	0,00	0,00	1 787 554,54
Titre 2	Autres produits relatifs à l'exploitation	9 333,29	0,00	0,00	9 333,29
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 709)	0,00	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00	0,00	0,00	0,00
72	Production immobilisée	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	9 333,29	0,00	0,00	9 333,29
603	Variations de stocks (crédits)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Remboursements sur rémunérations, charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319, 6339)	0,00	0,00	0,00	0,00
649	Atténuation de charges- portabilité compte épargne temps (CET)	0,00	0,00	0,00	0,00
Titre 3	Produits financiers et produits non encaissables	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
	dont 775- produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00	0,00
	dont 777- quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES PRODUITS	1 796 887,83	0,00	0,00	1 796 887,83
	002 - REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE ⁽⁷⁾	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	1 796 887,83	0,00	0,00	1 796 887,83

⁽⁷⁾ seul le résultat comptable entre dans le calcul de la capacité d'autofinancement

DECISION MODIFICATIVE N° 7 DE L'EPRD

PRESENTATION DETAILLEE

ETABLISSEMENT: EPSYLAN
440000263

EXERCICE : 2022

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL ANNEXE (CRPA lettres budgétaires P1)

Chapitres	CHARGES	Demier EPRD approuvé (*)	Virements de crédits (**)	Décision modificative N°7	EPRD modifié N°7
Titre 1	Charges de l'exploitation courante	275 181,79	0,00	0,00	275 181,79
601	Achats stockés de matières premières ou fournitures	0,00			0,00
602	Achats stockés, autres approvisionnements	41 192,37			41 192,37
603	Variation des stocks	0,00			0,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	59 835,77			59 835,77
607	Achats de marchandises	0,00			0,00
611	Sous traitance générale	14 368,51			14 368,51
62	Autres services extérieurs (sauf 621, 623, 627 et 629)	159 785,14			159 785,14
709	Rabais, remises et ristournes accordés par l'établissement	0,00			0,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00			0,00
Titre 2	Charges de personnel	1 428 823,27	0,00	0,00	1 428 823,27
621	Personnel extérieur à l'établissement	59 683,26			59 683,26
631	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts) (sauf 6319)	75 827,30			75 827,30
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes) (sauf 6339)	10 328,80			10 328,80
641	Rémunérations du personnel non médical (sauf 6411, 6413, 6415 et 6419)	13 930,18			13 930,18
6411	Personnel titulaire et stagiaire	593 918,49			593 918,49
6413	Personnel sous contrats à durée indéterminée (CDI)	51 053,66			51 053,66
6415	Personnel sous contrats à durée déterminée (CDD)	246 541,04			246 541,04
642	Rémunérations du personnel médical (sauf 6421, 6422, 6423, 6425 et 6429)	541,19			541,19
6421	Praticiens hospitaliers et hospitalo-universitaires titulaires	28 024,31			28 024,31
6422	Praticiens à recrutement contractuel renouvelables de droit	0,00			0,00
6423	Praticiens à recrutement contractuel sans renouvellement de droit et praticiens associés	0,00			0,00
6425	Permanences des soins	1 100,62			1 100,62
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel non médical (sauf 64519)	317 827,70			317 827,70
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance - personnel médical (sauf 64529)	9 303,16			9 303,16
6471	Autres charges sociales - personnel non médical (sauf 64719)	17 985,21			17 985,21
6472	Autres charges sociales - personnel médical (sauf 64729)	135,52			135,52
648	Autres charges de personnel (sauf 6489)	2 622,85			2 622,85
Titre 3	Charges de la structure	90 576,25	0,00	0,00	90 576,25
61	Services extérieurs (sauf 611 et 619)	15 791,65			15 791,65
623	Informations, publications, relations publiques	0,00			0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00			0,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés (sauf 631, 6319, 633 et 6339)	0,00			0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,89			0,89
66	Charges financières	0,00			0,00
67	Charges exceptionnelles	99,32			99,32
	dont 675- valeur comptable des éléments d'actif cédés	0,00			0,00
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	74 684,39			74 684,39
	TOTAL DES CHARGES	1 794 581,31	0,00	0,00	1 794 581,31
	002 - REPORT A NOUVEAU DEFICITAIRE ⁽⁶⁾	0,00			0,00
	TOTAL GENERAL DES CHARGES	1 794 581,31	0,00	0,00	1 794 581,31

⁽⁶⁾ seul le résultat comptable entre dans le calcul de la capacité d'autofinancement

Chapitres	PRODUITS	Demier EPRD approuvé (*)	Virements de crédits (**)	Décision modificative N°7	EPRD modifié N°7
Titre 1	Produits de la tarification	1 787 554,54	0,00	0,00	1 787 554,54
73	Dotations et produits de tarification	1 787 554,54			1 787 554,54
Titre 2	Autres produits relatifs à l'exploitation	9 333,29	0,00	0,00	9 333,29
70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises et produits des activités annexes (sauf 709)	0,00			0,00
71	Production stockée (ou déstockage)	0,00			0,00
72	Production immobilisée	0,00			0,00
74	Subventions d'exploitation et participations	0,00			0,00
75	Autres produits de gestion courante	9 333,29			9 333,29
603	Variations de stocks (crédits)	0,00			0,00
	Rabais, remises et ristournes (609, 619 et 629)	0,00			0,00
	Remboursements sur rémunérations, charges sociales ou taxes (6419, 6429, 64519, 64529, 64719, 64729, 6489, 6319, 6339)	0,00			0,00
649	Atténuation de charges- portabilité compte épargne temps (CET)	0,00			0,00
Titre 3	Produits financiers et produits non encaissables	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00			0,00
77	Produits exceptionnels	0,00			0,00
	dont 775- produits des cessions d'éléments d'actif	0,00			0,00
	dont 777- quote part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	0,00			0,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00			0,00
79	Transferts de charges	0,00			0,00
	TOTAL DES PRODUITS	1 796 887,83	0,00	0,00	1 796 887,83
	002 - REPORT A NOUVEAU EXCEDENTAIRE ⁽⁷⁾	0,00			0,00
	TOTAL GENERAL DES PRODUITS	1 796 887,83	0,00	0,00	1 796 887,83

⁽⁷⁾ seul le résultat comptable entre dans le calcul de la capacité d'autofinancement



Bureau de l'ordre public et
des politiques de sécurité

**Arrêté préfectoral n° 2023-CAB-04
modifiant l'arrêté préfectoral n°2023-CAB-03 portant encadrement du déplacement de
supporters et portant interdiction de stationnement, de circulation sur la voie
publique et d'accès au stade de la Beaujoire de Nantes à l'occasion
du match de football du dimanche 12 mars 2023 opposant
le football club de Nantes à l'olympique gymnaste club de Nice**

**Le Préfet de la région Pays de la Loire,
Préfet de la Loire-Atlantique,**

- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2214-4 ;
- Vu** le code des relations entre le public et les administrations notamment son article L. 211-2 ;
- Vu** le code pénal, notamment son article 132-75 ;
- Vu** le code du sport, notamment ses articles L. 332-16-2 et L. 332-8 ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de monsieur Fabrice Rigoulet-Roze en qualité de préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- Vu** le décret du 12 août 2020 portant nomination de monsieur François Drapé, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- Vu** l'arrêté du 28 août 2007 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif aux personnes interdites de stade ;
- Vu** les circulaires INTK2127556J du 10 septembre et INTK2133195J du 31 décembre 2021 du ministre de l'intérieur relative aux mesures de police administrative pour lutter contre la violence dans les stades ;
- Vu** la circulaire INTD2205085J du 25 avril 2022 du ministre de l'intérieur relative aux rencontres sportives à risques et interdictions de déplacement de supporters ;
- Vu** le classement en match à risque de la division nationale de lutte contre le hooliganisme ;

Considérant qu'en vertu de l'article L. 332-16-2 du code du sport, il appartient au préfet, pour prévenir les troubles graves à l'ordre public et assurer la sécurité des personnes et des biens à l'occasion des manifestations sportives, de restreindre la liberté d'aller et de venir des personnes se prévalant de la qualité de supporters ou se comportant comme tel, dont la présence au lieu d'une manifestation sportive est susceptible d'occasionner des troubles graves à l'ordre public ;

Considérant le caractère répété d'événements de nature à troubler l'ordre public, tant lors des rencontres de football entre l'équipe du football club de Nantes et celle de l'olympique gymnaste club de Nice qu'à l'occasion des déplacements du club de l'olympique gymnaste club de Nice ;

Considérant en particulier l'antagonisme existant entre les deux équipes qui a nécessité ces dernières années l'intervention des forces de l'ordre à plusieurs reprises :

- à l'issue de la rencontre du 5 octobre 2019 se déroulant au stade de la Beaujoire à Nantes, les supporters ultras nantais ont tenté d'attaquer le convoi de supporters niçois, la mise en place d'un dispositif policier permettait d'éviter l'affrontement ;
- lors du match du 23 octobre 2022 à Nice, des supporters ultras nantais étaient trouvés porteurs de fumigènes, les mis en cause étaient placés en garde à vue ;

Considérant en particulier que lors des derniers déplacements de l'olympique gymnaste club de Nice des individus se prévalant de la qualité de supporters niçois ont révélés des comportements à risques :

- à Toulouse, le 5 janvier 2019, où deux policiers ont été blessés ;
- les 4 décembre 2019 et 25 septembre 2021, lors de rencontres contre l'équipe de Saint-Étienne, où une centaine de supporters niçois n'ont pas respecté le point de rendez-vous fixé par les autorités aux fins d'escorte, ont allumé une grande quantité d'engins pyrotechniques et ont provoqué les forces de l'ordre, conduisant le préfet de la Loire à prononcer une mesure d'interdiction de périmètre à l'encontre de ces individus ;
- le 7 août 2022 en marge de la rencontre opposant l'équipe de Nice à celle de Toulouse, seule l'intervention des forces de l'ordre a permis d'éviter un affrontement entre supporters ;
- le 26 février 2023, en amont de la rencontre contre l'équipe de Monaco, les supporters niçois organisaient une « fan walk » jusqu'au stade Louis II. Un usage massif d'engins pyrotechniques était constaté lors de leur cheminement. De ce fait, les supporters niçois arrivaient avec 40 min de retard au stade tentant un passage en force pour accéder aux tribunes. Ils étaient repoussés par les services de police pour ensuite pouvoir procéder à la palpation des supporters visiteurs avant leur entrée dans le stade ;

Considérant en particulier les comportements à risques récents constatés lorsque que le football club de Nantes reçoit à domicile :

- le 28 août 2022 pendant et après la rencontre contre le toulouse football club, la mise en place d'un dispositif policier permettait de bloquer la progression des supporters nantais désireux d'aller au contact de leurs homologues toulousains ;
- lors du match du 2 septembre 2022 contre l'équipe du Paris-saint-germain, les supporters classés à risque nantais s'étaient regroupés afin d'attendre l'arrivée des minibus et des bus de supporters parisiens au stade de la Beaujoire mais la mise en place d'un dispositif policier permettait de bloquer la progression des supporters nantais ;
- le 1^{er} février 2023 à l'issue de la rencontre contre l'olympique de Marseille, les forces de l'ordre devaient faire usage de moyens offensifs pour disperser 150 supporters à risques nantais qui progressaient vers le lieu de rassemblement des supporters marseillais avec des attentions malveillantes ;

Considérant que l'équipe du football club de Nantes rencontrera l'équipe de l'olympique gymnaste club de Nice le dimanche 12 mars 2023 à 15h00 au stade de la Beaujoire sis à Nantes dans le cadre des rencontres de championnat de France de Football de Ligue 1 uber eats ;

Considérant que le risque de troubles graves à l'ordre public est avéré, que la mobilisation des forces de sécurité ne pourra, à défaut de l'adoption de mesures de restriction et d'encadrement particulières, assurer la sécurité des personnes et notamment celle des supporters ;

Considérant que, dans le même temps, les forces de l'ordre sont toujours fortement mobilisées dans le département pour faire face à la menace terroriste, qui demeure actuelle et prégnante sur l'ensemble du territoire national, actuellement vigipirate sécurité renforcée-alerte attentat ; qu'elles ne sauraient être détournées de cette mission prioritaire pour répondre à des débordements liés au comportement de certains supporters dans le cadre de rencontres sportives ;

Considérant qu'il convient d'encadrer le déplacement de l'ensemble des supporters aux abords du stade de la Beaujoire et dans les rues adjacentes pour éviter toute rencontre fortuite entre supporters à risques des deux équipes qui pourrait générer des tensions voire des affrontements ;

Considérant que la mise en œuvre de certaines mesures d'interdiction dans un périmètre et à des horaires définis, notamment l'introduction, la détention et le transport de tous objets susceptibles de constituer une arme ou pouvant servir de projectile présentant un danger pour la sécurité des personnes et des biens poursuit la même finalité de sauvegarde de l'ordre public ;

Considérant dans ces conditions que la présence sur la voie publique aux alentours du stade de la Beaujoire à Nantes de personnes se prévalant de la qualité de supporter de l'olympique gymnaste club de Nice, ou se comportant comme tel à l'occasion du match du dimanche 12 mars 2023, comporte des risques sérieux pour la sécurité des personnes et des biens ;

Sur proposition du sous-préfet, directeur de cabinet :

ARRÊTE

Article 1er : un point de rendez-vous obligatoire est fixé aux supporters soutenant l'olympique gymnaste club de Nice, acheminés par minibus et bus, se rendant à Nantes à l'occasion de la rencontre de football du dimanche 12 mars 2023 à 15h00 au stade de la Beaujoire entre le football club de Nantes et l'olympique gymnaste club de Nice. Le point de rendez-vous est fixé le dimanche 12 mars 2023 à 12h00 au péage d'Ancenis sur l'autoroute A11, afin d'être acheminés sous escorte des forces de l'ordre jusqu'au stade de la Beaujoire à Nantes. A l'issue de la rencontre, la prise en charge des supporters du l'olympique gymnaste club de Nice se fera au niveau de la sortie « visiteurs » du stade de la Beaujoire. Les forces de l'ordre accompagneront les minibus et les bus jusqu'à la limite du département de la Loire-Atlantique.

Article 2 : le dimanche 12 mars 2023 de 10h00 à 00h00, il est interdit à toute personne se prévalant de la qualité de supporter de l'olympique gymnaste club de Nice ou se comportant comme tel de circuler ou stationner sur la voie publique dans le périmètre délimité par les voies suivantes et sur lesdites voies elles-mêmes, sur la commune de Nantes : rue de la Grange aux Loups, route de Carquefou, rue du Bêle, rue du Moulin de la Garde, route de Paris, rue du Ranzay, rue des Pays de la Loire.

Article 3 : sont interdits dans le périmètre et pour la durée définie à l'article 1^{er}, dans l'enceinte et aux abords du stade, la possession, le transport et l'utilisation de tous pétards et fumigènes, drapeaux et banderoles dont les inscriptions appellent à la provocation, à la violence ou à la haine.

Article 4 : sont interdits dans le périmètre et pour la durée définie à l'article 1^{er} l'introduction, la détention et le transport de tous objets susceptibles de constituer une arme au sens de l'article 132-75 du code pénal ou pouvant servir de projectile présentant un danger pour la sécurité des biens et des personnes.

Article 5 : le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs des services de l'État de la Loire-Atlantique sur le site Internet à l'adresse <http://www.loire-atlantique.gouv.fr>. Il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de sa publication, soit par courrier adressé au 6, allée de l'Île-Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes Cedex ou par voie électronique sur le site Télérecours citoyen (<https://www.citoyens.telerecours.fr>).

Article 6 : le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet, le directeur départemental de la sécurité publique de la Loire-Atlantique et la maire de Nantes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Nantes, aux deux présidents de club, affiché dans la mairie de Nantes et aux abords immédiats du périmètre défini à l'article 1^{er}.

Nantes, le **10 MARS 2023**

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation
le directeur adjoint de cabinet



Marc ANDRE



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial**

Bureau des procédures environnementales et foncières

Arrêté n° 2023/BPEF/023

portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées situés sur des secteurs d'urbanisation future sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE), dans les communes de Saint-Nazaire, Saint-André-des-Eaux, La Chapelle-des-Marais, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Donges, Besné, Trignac et Pornichet, en vue de réaliser une expertise environnementale

LE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de justice administrative – Partie législative – Livre II, titre 1^{er} – Livre III, titre 1^{er} ;

Vu le code pénal et notamment l'article 433-11 ;

Vu la loi du 29 décembre 1892, modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

Vu la loi n° 43-374 du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) en date du 4 février 2020 approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CARENE ;

Vu l'extrait Kbis d'immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés, de l'EURL ENVOLIS, mis à jour le 14 novembre 2022 ;

Vu la demande présentée le 28 février 2023 par la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE) à l'effet d'obtenir, au bénéfice de ses agents et du bureau d'études ENVOLIS, dûment mandaté par elle, l'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées situées sur des secteurs d'urbanisation future (zones 2AU du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CARENE) dans les communes de Saint-Nazaire, Saint-André-des-Eaux, La Chapelle-des-Marais, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Donges, Besné, Trignac et Pornichet afin d'y mener une expertise environnementale pour déterminer la présence de zones humides ;

Vu les plans des parcelles concernées, annexés au présent arrêté ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les agents de la Direction Urbanisme et Aménagement Durable de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire (CARENE), ainsi que ceux du bureau d'études ENVOLIS, dûment mandaté par elle, sont autorisés, sous réserve des droits des tiers, à pénétrer dans les propriétés privées situées sur des secteurs d'urbanisation future (zones 2AU du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CARENE) dans les communes de Saint-Nazaire, Saint-André-des-Eaux, La Chapelle-

des-Marais, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Donges, Besné, Trignac et Pornichet, afin d'y mener une expertise environnementale pour déterminer la présence de zones humides.

À cet effet, ils peuvent pénétrer dans les propriétés privées closes ou non closes (à l'exclusion des immeubles à usage d'habitation) et dans les bois soumis au régime forestier, y planter des balises, y établir des jalons, piquets, bornes et repères, franchir les murs et autres clôtures ou obstacles qui peuvent entraver leurs opérations, élaguer des arbres et des haies, effectuer tous relevés topographiques et autres travaux nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

ARTICLE 2 : Pour permettre l'introduction des agents visés à l'article 1^{er} dans les propriétés privées non closes, le présent arrêté doit préalablement être affiché pendant **dix jours au moins dans les mairies des communes de Saint-Nazaire, Saint-André-des-Eaux, La Chapelle-des-Marais, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Donges, Besné, Trignac et Pornichet.**

L'autorisation de pénétrer dans les propriétés privées closes ne peut avoir lieu que cinq jours après notification aux propriétaires, locataires ou gardiens connus demeurant dans les communes concernées, qui doivent prendre les dispositions nécessaires pour faciliter l'accès des personnes autorisées en vue de la réalisation de leurs missions.

À défaut de propriétaire, locataire ou gardien connu demeurant dans les communes concernées, le délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie ; ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, lesdits agents peuvent entrer avec l'assistance du juge du tribunal judiciaire.

Chacun des agents visés à l'article 1^{er} est muni du présent arrêté, qu'il est tenu de présenter à toute réquisition.

ARTICLE 3 : Les maires des communes de Saint-Nazaire, Saint-André-des-Eaux, La Chapelle-des-Marais, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Donges, Besné, Trignac et Pornichet, les polices municipales, les gendarmes, les gardes champêtres ou forestiers, les propriétaires et les habitants desdites communes sont invités à prêter aide et assistance aux personnes effectuant les investigations de terrain. Ils prennent les mesures nécessaires pour la conservation des balises, jalons, piquets et repères établis sur le terrain et signalent immédiatement les détériorations constatées aux personnes chargées des investigations.

ARTICLE 4 : Les indemnités qui pourraient être dues, aux propriétaires et aux exploitants ou locataires, pour dommages causés par les personnes en charge des investigations de terrain, sont réglées soit à l'amiable, soit à défaut par le tribunal administratif de Nantes.

Toutefois, il ne peut être effectué de fouilles, abattu d'arbres fruitiers, d'ornements ou de hautes futaies, avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur, ou qu'à défaut de cet accord, il ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires à l'évaluation des dommages.

ARTICLE 5 : La présente autorisation est valable à compter de la date du présent arrêté et jusqu'au **30 septembre 2024** ; elle est périmée, de plein droit, si elle n'est pas suivie d'exécution dans les six mois de sa date.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté est publié et affiché immédiatement dans les communes de Saint-Nazaire, Saint-André-des-Eaux, La Chapelle-des-Marais, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Donges, Besné, Trignac et Pornichet. Les maires certifient l'accomplissement de cette formalité à l'issue de la période d'affichage.

Il est également publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif (soit gracieux auprès de l'autorité compétente, soit hiérarchique auprès du ministre compétent), dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique. L'absence de réponse dans les deux mois de ce recours fait naître un rejet tacite.

Dans les deux mois suivant la réponse de l'Administration (expresse ou tacite), un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette – 44041 NANTES Cedex 01).

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours contentieux direct devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application *Télérecours citoyens* accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 8 : Le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire, les maires des communes de Saint-Nazaire, Saint-André-des-Eaux, La Chapelle-des-Marais, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Donges, Besné, Trignac et Pornichet, le président de la CARENE, le directeur départemental des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique et le général de division commandant le groupement de gendarmerie de la Loire-Atlantique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Saint-Nazaire, le

- 9 MARS 2023

Le PRÉFET,

Pour le Préfet et par délégation,
le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire,


Michel BERGUE

ANNEXES

Liste des intervenants sur les secteurs concernés

Intervenants	Missions
Direction Urbanisme et Aménagement Durable (DUAD) de la CARENE 4 avenue du Commandant l'Herminier – B.P 305 44605 SAINT-NAZAIRE CEDEX	<i>Commanditaire de l'étude, suivi et coordination</i>
Bureau d'études ENVOLIS 7 allée des Cabanes - Bâtiments Onyx 33470 GUJAN-MESTRAS	<i>Expertise de terrain et sondages de sols pour déterminer la présence de zones humides ainsi que réalisation de relevés faune/flore</i>

Vu pour être annexé à mon arrêté n°2023/BPEF/023
en date du

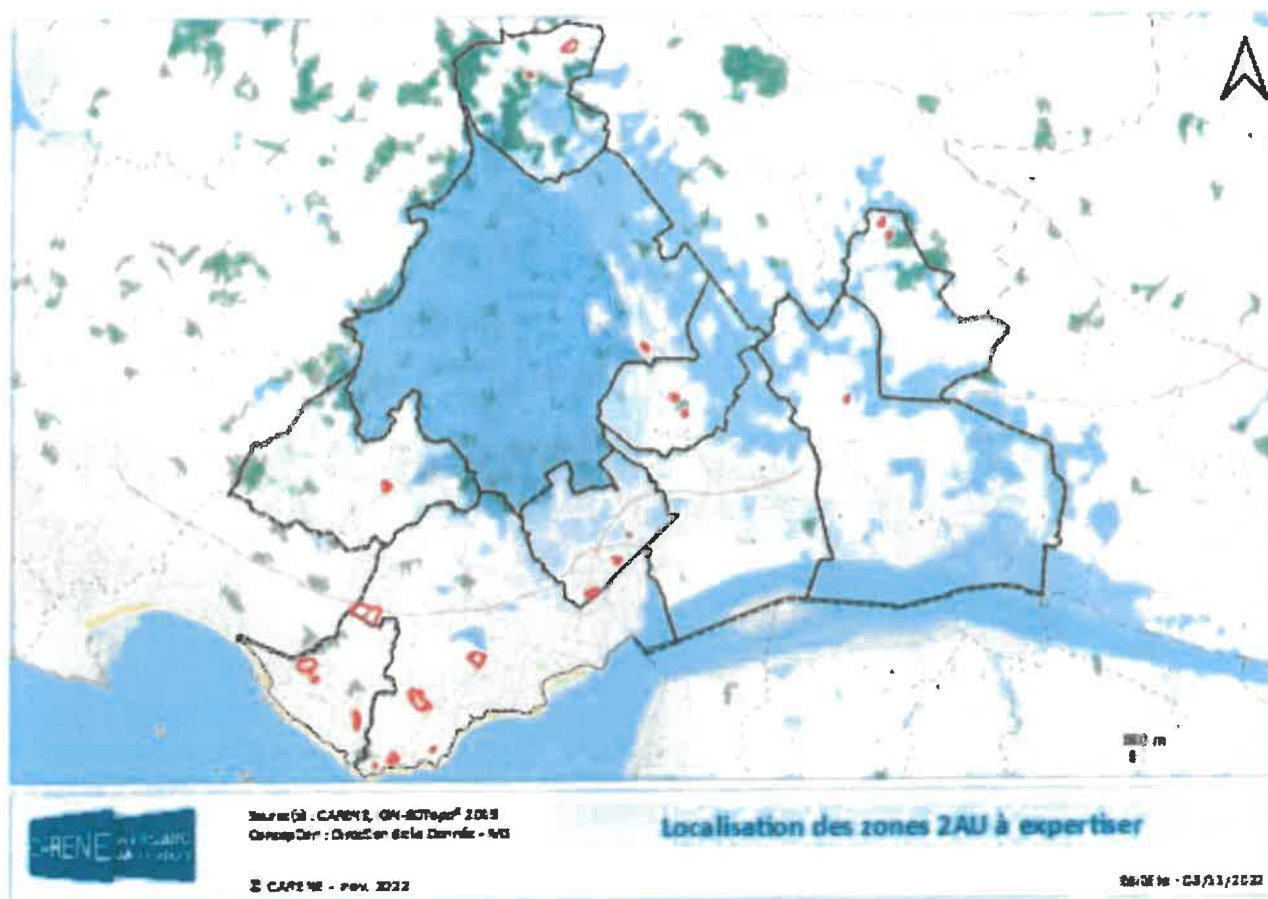
A Saint-Nazaire, le **- 9 MARS 2023**

Le PRÉFET, **- 9 MARS 2023**

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire,


Michel BERGUE

Plan de localisation des zones 2AU



**Vu pour être annexé à mon arrêté n°2023/BPEF/023
en date du - 9 MARS 2023**

A Saint-Nazaire, le - 9 MARS 2023

Le PRÉFET,

**Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire,**

Michel BERGUE

Saint-Nazaire



Commune de Saint-Nazaire

- Site à expertiser (zone ZAU)
- Zones humides (inventaire communal)

Surface : 1.194 ha




Édité le : 15/11/2022

Sources : CARENE, IGN-BDTopo® 2019
Conception : Direction de la Donnée - MIG

© CARENE - nov. 2022



Commune de Saint-Nazaire

-  Site à expertiser (zone ZAU)
-  Zones humides (inventaire communal)

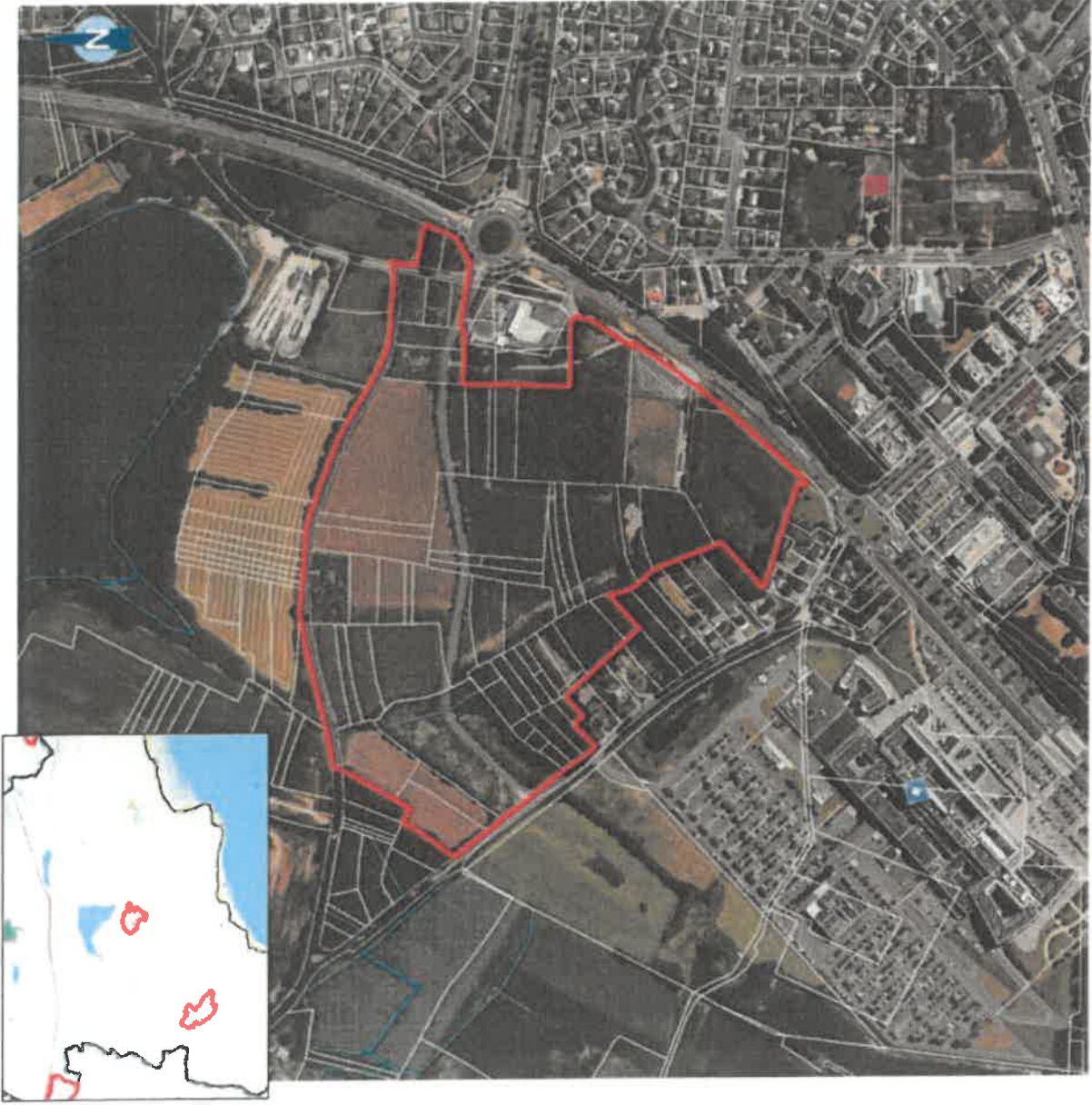
Surface : 15.245 ha



Édité le : 15/11/2022

Source(s) : CARENE, IGM-BDTopo® 2019
Conception : Direction de la Donnée - MG

© CARENE - nov. 2022





Commune de Saint-Nazaire

-  Site à expertiser (zone 2AU)
-  Zones humides (inventaire communal)

Surface : 1.124 ha





Edité le : 15/11/2022

Source(s) : CARENE, IGN-BDTopo® 2019
Conception : Direction de la Donnée - MIG

© CARENE - nov. 2022



Commune de Saint-Nazaire

-  Site à expertiser (zone 2AU)
-  Zones humides (inventaire communal)

Surface : 5.658 ha

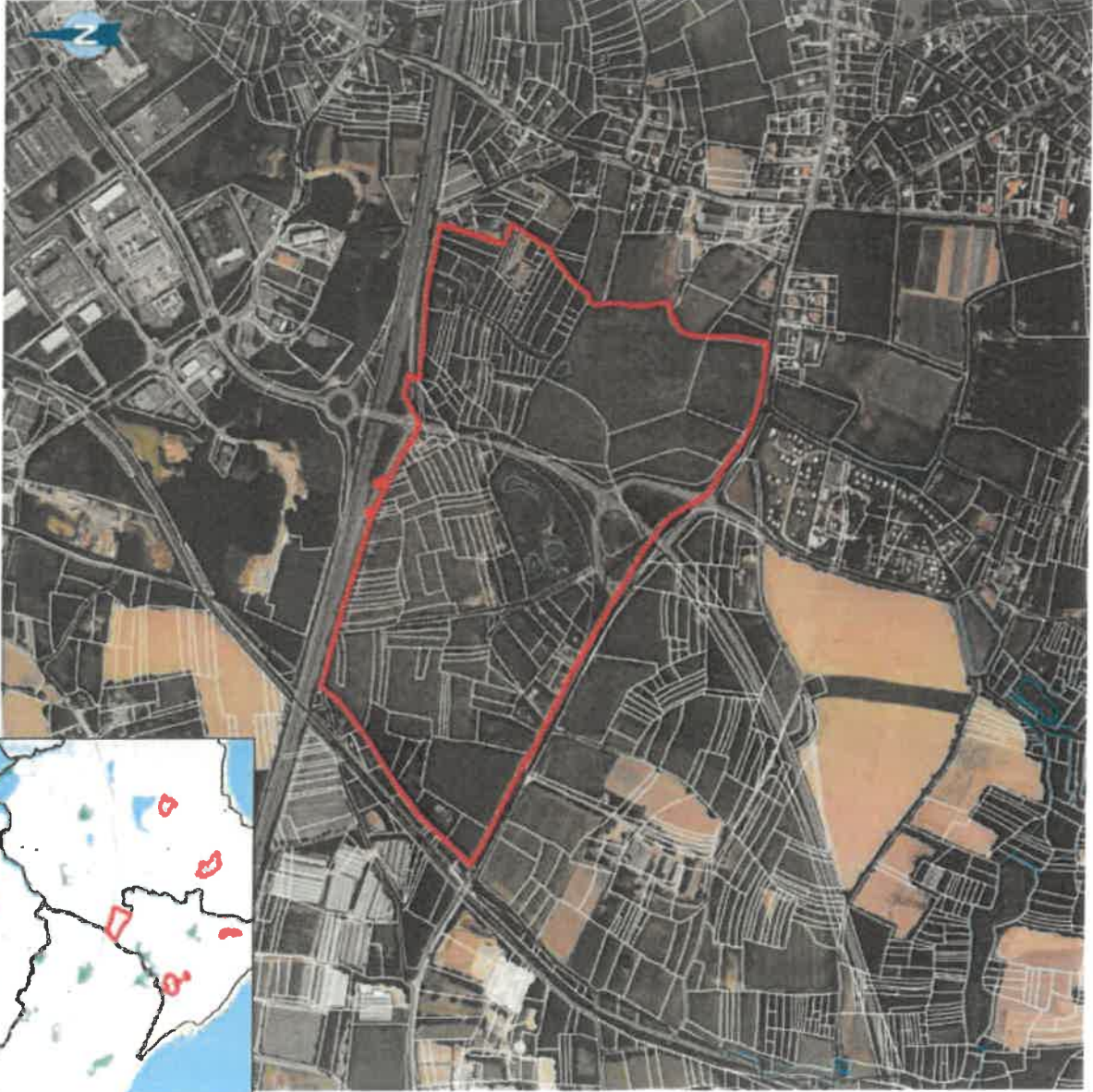
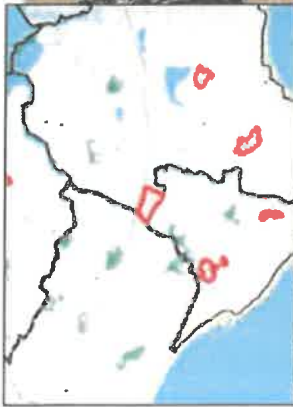


Edité le : 15/11/2022

Source(s) : CARENE, IGN-BDTopo® 2019
Conception : Direction de la Donnée - MG

© CARENE - nov. 2022





Commune de Saint-Nazaire

-  Site à expertiser (zone 2AU)
-  Zones humides (inventaire communal)

Surface : 38,447 ha



Edité le : 15/11/2022

Source(s) : CARENE, IGM-BDTopo® 2019
Conception : Direction de la Donnée - MG

© CARENE - nov. 2022



Commune de Saint-Nazaire

-  Site à expertiser (zone ZAU)
-  Zones humides (inventaire communal)

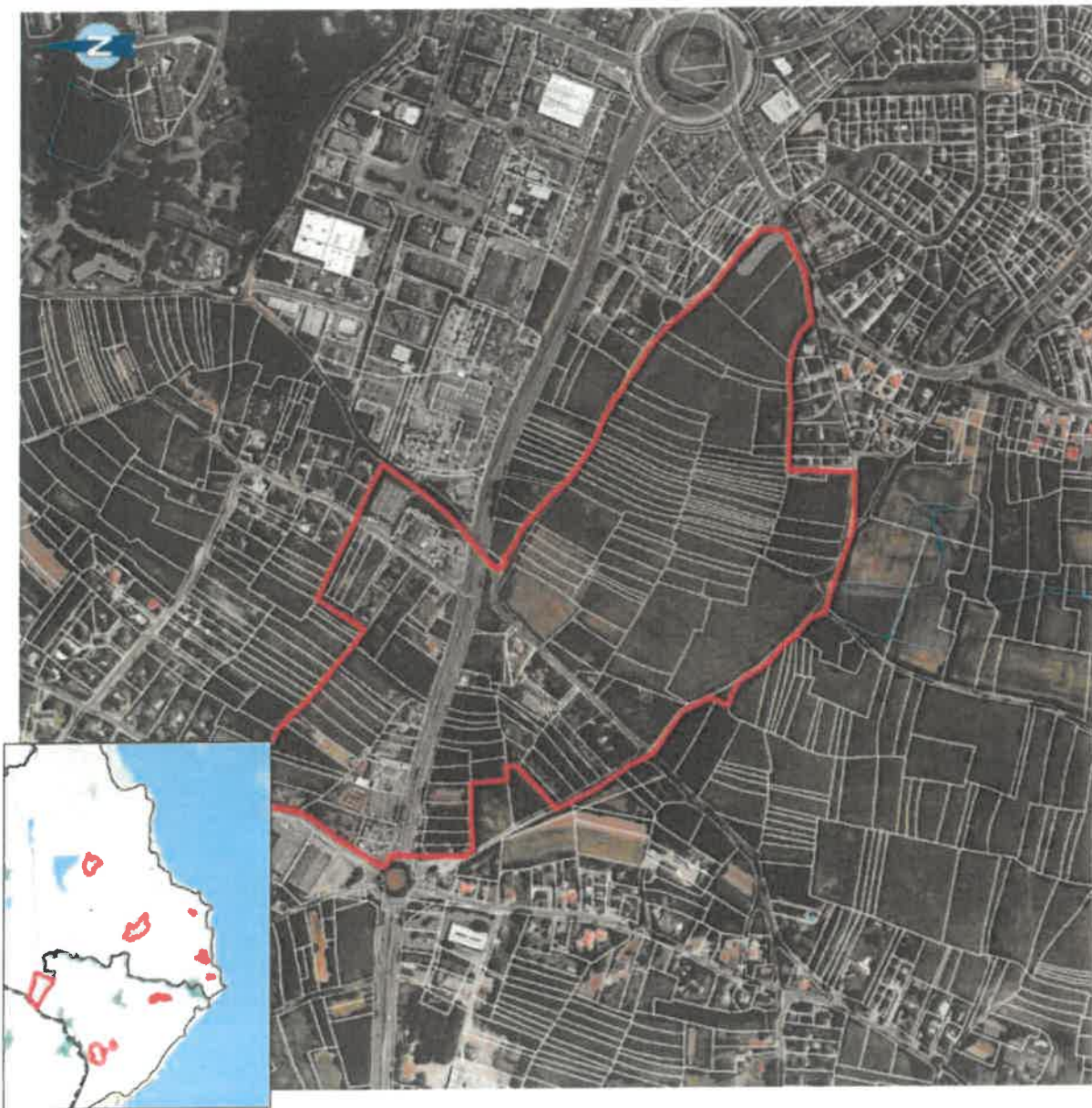
Surface : 25,28 ha



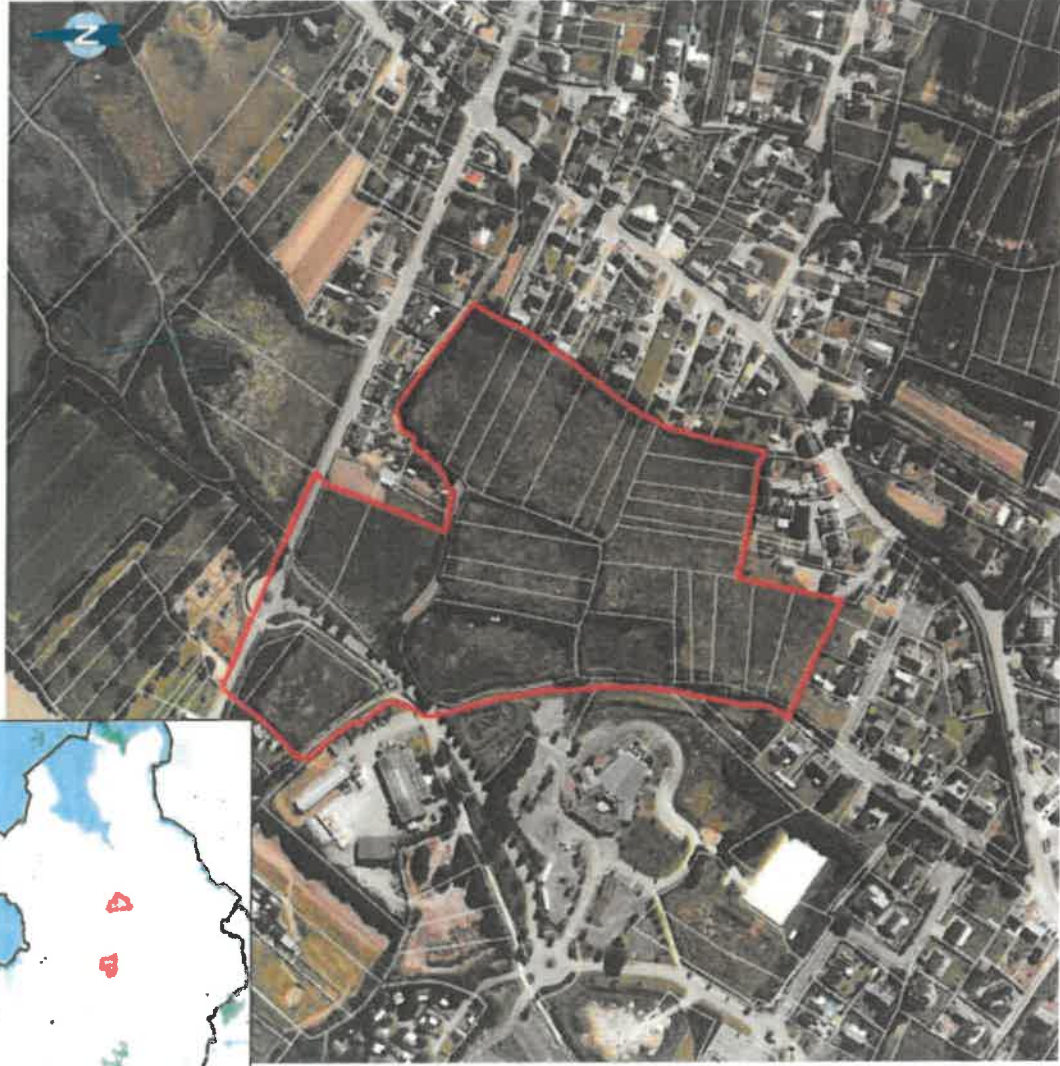
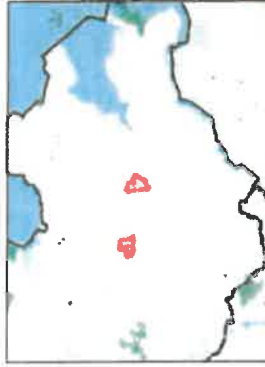
Édité le : 15/11/2022


Source(s) : CARENE, IGN-BDTopo® 2019
Conception : Direction de la Donnée - MG



© CARENE - nov. 2022



Saint-André-des-Eaux



 **Commune de Saint André-des-Eaux**

 Site à expertiser (zone 2AU)
 Zones humides (inventaire communal)

Surface : 5.617 ha

0 80 160 m



Édité le : 15/11/2022

Source(s) : CARENE, IGM-BDTopo® 2019
Conception : Direction de la Donnée - MG

© CARENE - nov. 2022



Commune de Saint André-des-Eaux

-  Site à expertiser (zone ZAU)
-  Zones humides (inventaire communal)

Surface : 4,389 ha



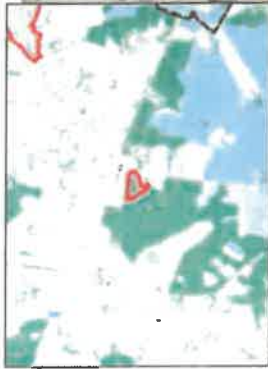
Edité le : 15/11/2022

Source(s) : CARENE, IGN-BDTopo® 2019
Conception : Direction de la Donnée - MIG

© CARENE - nov. 2022



La-Chapelle-des-Marais



Commune de La Chapelle-des-Marais

- Site à expertiser (zone 2AU)
- Zones humides (inventaire communal)

Surface : 2.173 ha



Édité le : 15/11/2022

Sources : CARENE, IGN-BDTopo® 2019
Conception : Direction de la Donnée - IMG

© CARENE - nov. 2022



Commune de La Chapelle-des-Marais

-  Site à expertiser (zone ZAU)
-  Zones humides (inventaire communal)

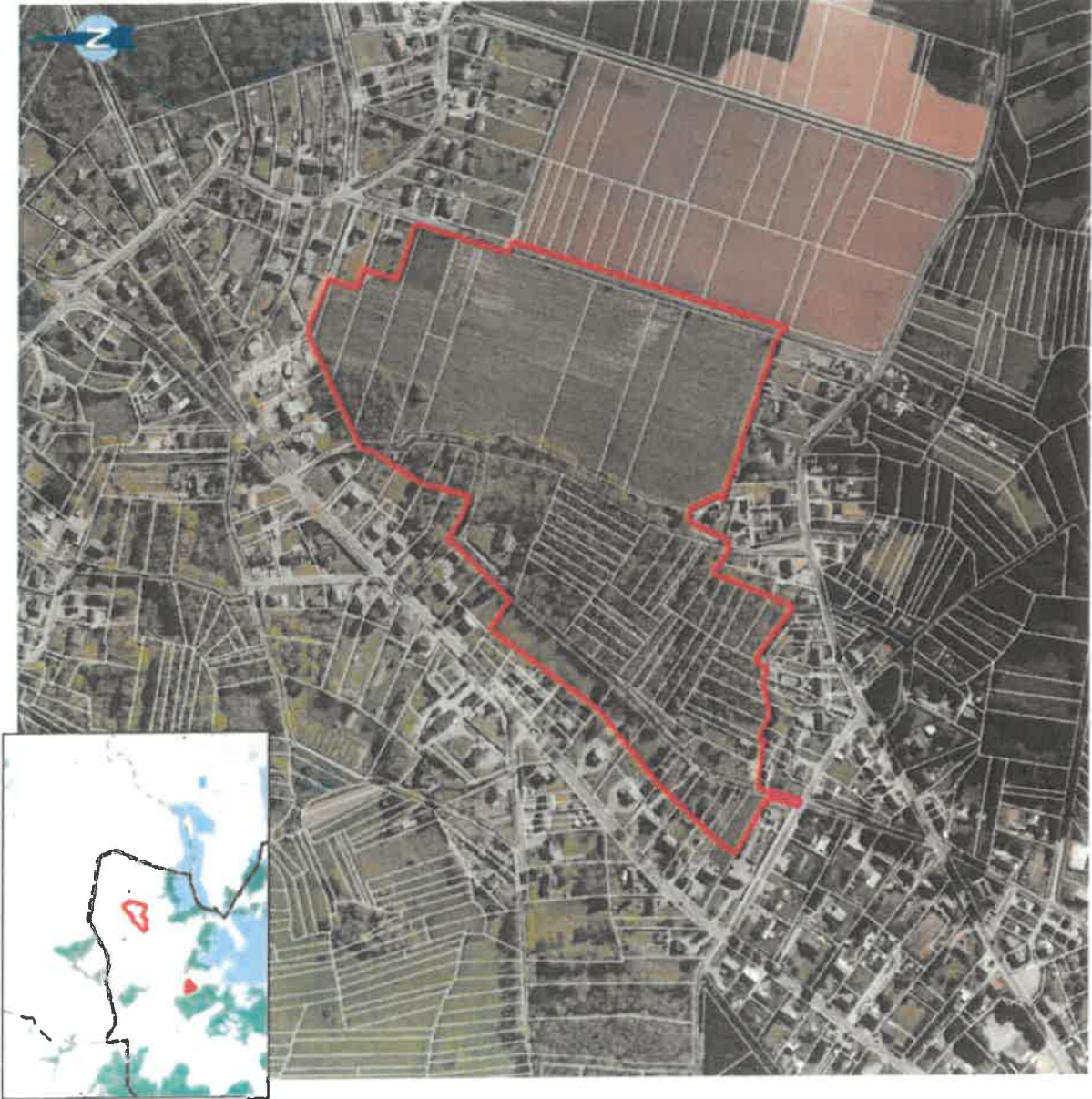
Surface : 11.688 ha



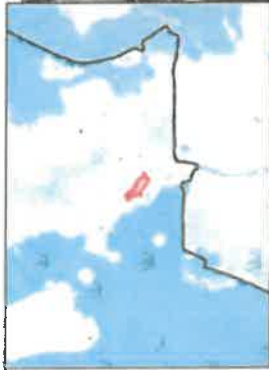
Edité le : 15/11/2022

Source(s) : CARENE, IGN-8DTopo® 2019
Conception : Direction de la Donnée - MG

© CARENE - nov. 2022



Saint-Joachim



Commune de Saint-Joachim

-  Site à expertiser (zone ZAU)
-  Zones humides (inventaire communal)

Surface : 2.611 ha

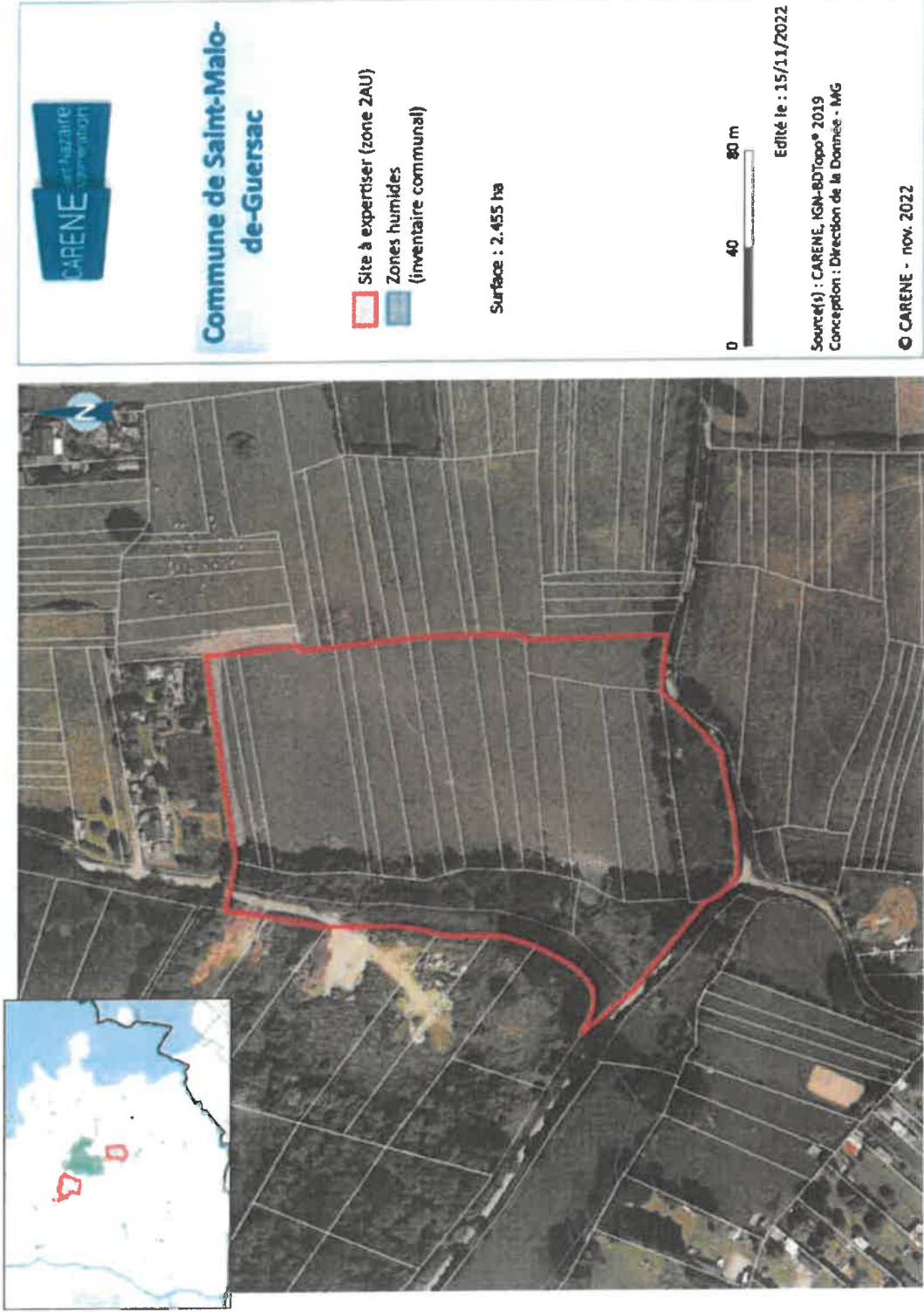


Édité le : 15/11/2022

Source(s) : CARENE, IGN-BDT000® 2019
Conception : Direction de la Donnée - MG

© CARENE - nov. 2022

Saint-Malo-de-Guersac





Commune de Saint-Malo-de-Guersac

-  Site à expertiser (zone ZAU)
-  Zones humides (inventaire communal)

Surface : 3.603 ha



Edité le : 15/11/2022

Sources : CARENE, IGM-8DTopo® 2019
Conception : Direction de la Donnée - MG

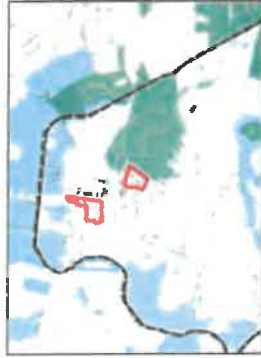
© CARENE - nov. 2022



Donges



Besné



Commune de Besné

- Site à expertiser (zone ZAU)
- Zones humides (inventaire communal)

Surface : 2.516 ha



Edité le : 15/11/2022

Source(s) : CARENE, IGM-BDTopo® 2019
Conception : Direction de la Donnée - M&G

© CARENE - nov. 2022



Commune de Besné

-  Site à expertiser (zone ZAU)
-  Zones humides (Inventaire communal)

Surface : 3.158 ha



Edité le : 15/11/2022

Sources : CARENE, IGN-BDTopo® 2019
Conception : Direction de la Donnée - MG

© CARENE - nov. 2022



Trignac



Commune de Trignac

- Site à expertiser (zone 2AU)
- Zones humides (inventaire communal)

Surface : 3.516 ha





Edité le : 15/11/2022

Source(s) : CARENE, IGN-BDTopo® 2019
Conception : Direction de la Donnée - MG

© CARENE - nov. 2022



Commune de Trignac

-  Site à expertiser (zone ZAU)
-  Zones humides (inventaire communal)

Surface : 8,503 ha



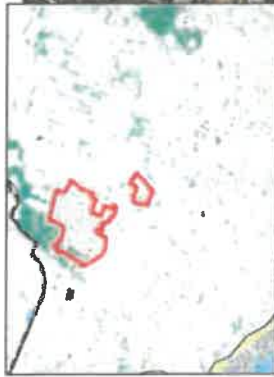
Edité le : 15/11/2022

Sources : CARENE, IGN-BDTopo® 2019
Conception : Direction de la Donnée - MG

© CARENE - nov. 2022



Pornichet



Commune de Pornichet

- Site à expertiser (zone ZAU)
- Zones humides (inventaire communal)

Surface : 2.565 ha



Édité le : 15/11/2022

Sources : CARENE, IGM-BDTopo® 2019
Conception : Direction de la Donnée - MG

© CARENE - nov. 2022



Commune de Pomichet

-  Site à expertiser (zone 2AU)
-  Zones humides (inventaire communal)

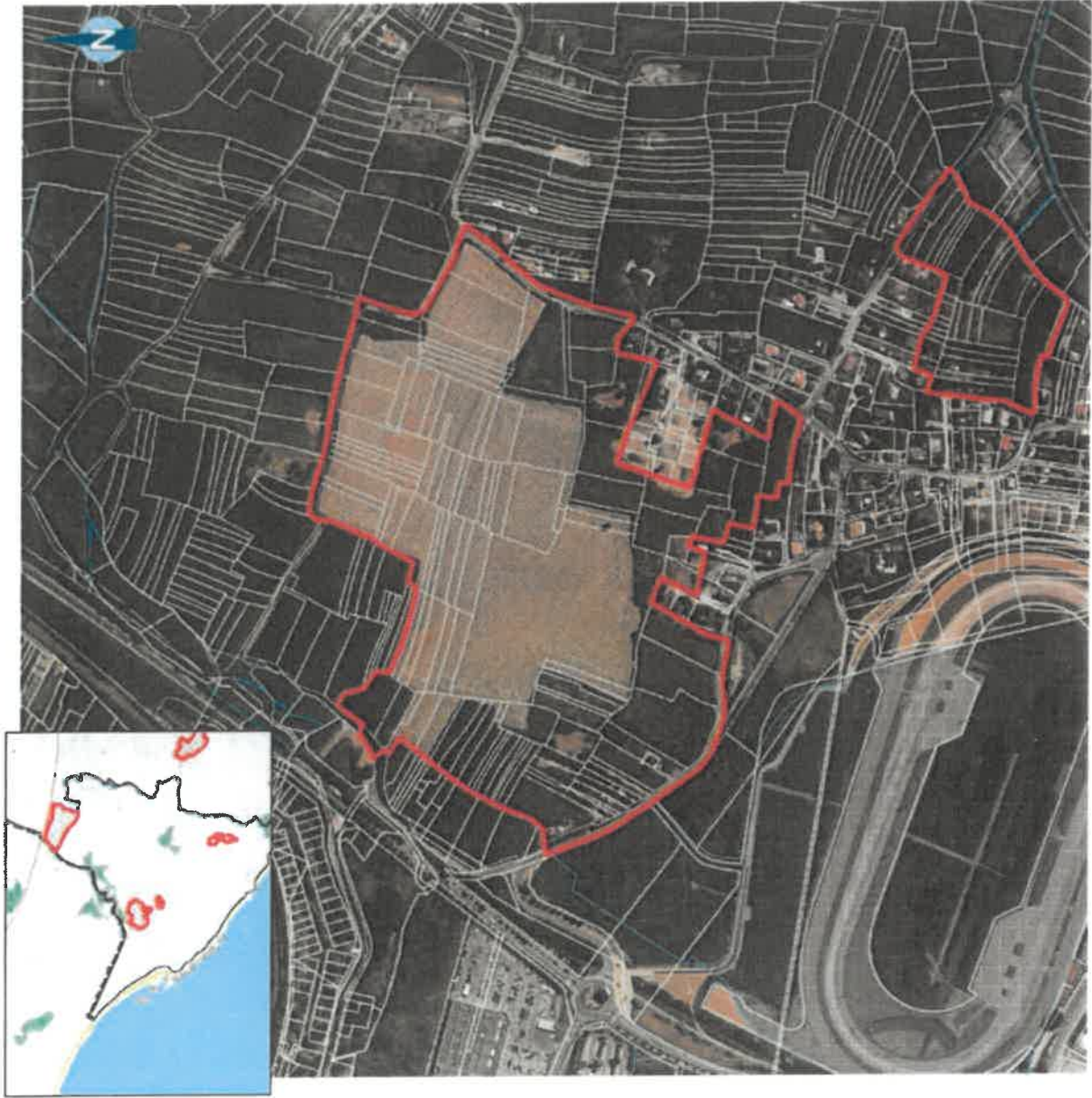
Surface : 19,216 ha



Edité le : 15/11/2022

Source(s) : CARENE, IGN-BDTopo® 2019
Conception : Direction de la Donnée - MG

© CARENE - nov. 2022





Commune de Pornichet

- Site à expertiser (zone ZAU)
- Zones humides (inventaire communal)

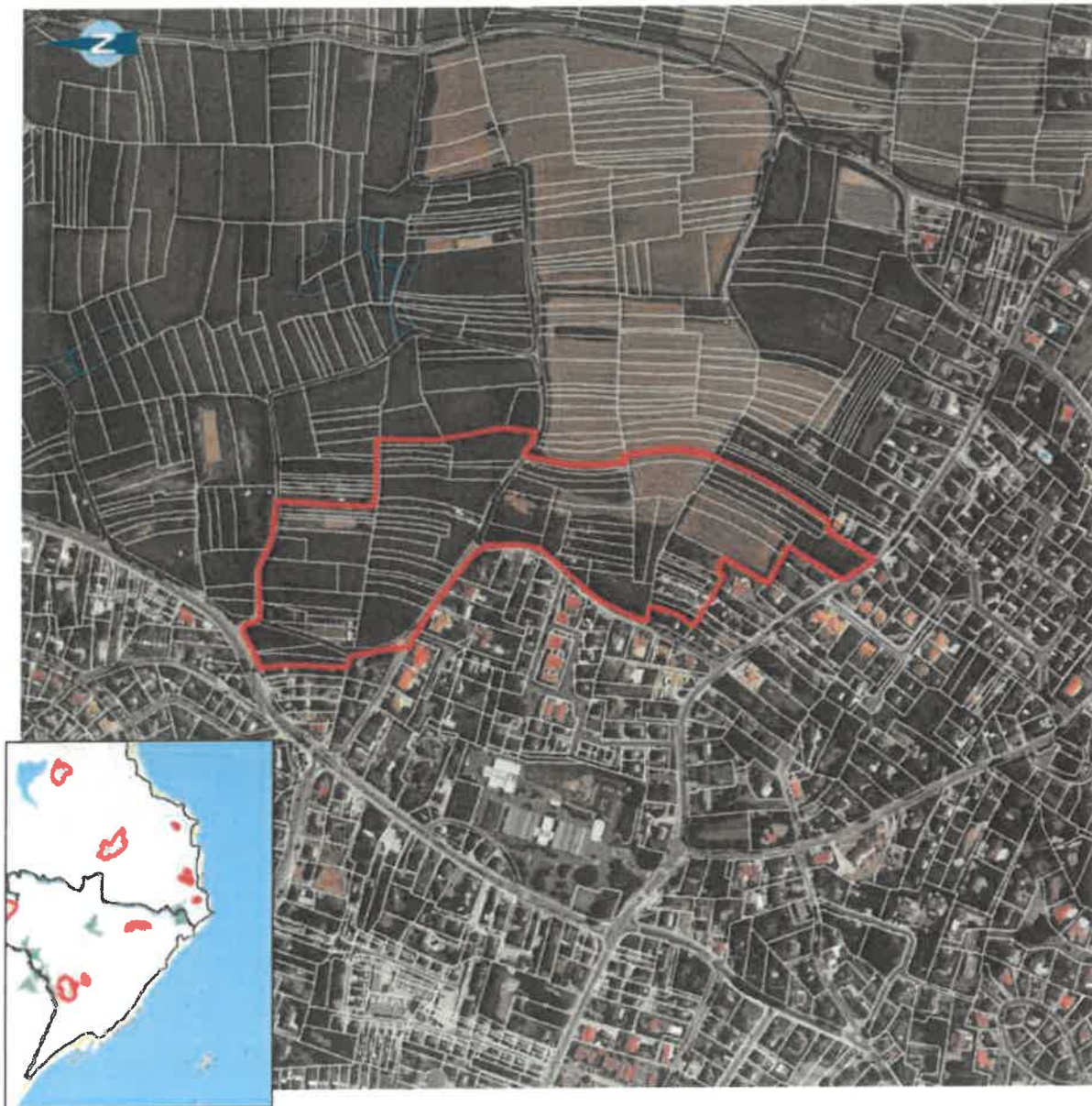
Surface : 7.606 ha



Édité le : 15/11/2022

Source(s) : CARENE, IGN-BDTopo® 2019
Conception : Direction de la Donnée - MG

© CARENE - nov. 2022





**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL
COMMUN DEPARTEMENTAL**

**Arrêté relatif au nombre de postes offerts aux concours interne et externe
d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'Outre Mer
pour les Pays de la Loire au titre de l'année 2023**

- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- VU** la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte des discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- VU** le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès à la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004, relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;
- VU** le décret n° 2005-1090 du 1^{er} septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps des administrations de l'État ;
- VU** le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C modifié par le décret n° 2006-1458 du 27 novembre 2006 ;
- VU** le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;
- VU** le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique, notamment son article 6 ;

VU le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

VU le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté ministériel du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutements d'adjoints administratifs de 1ère classe des administrations de l'État ;

VU l'arrêté ministériel du 14 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023, l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2022 relatif à l'ouverture d'un concours d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer en services déconcentrés des Pays de la Loire au titre de l'année 2023 ;

VU les autorisations ministérielles de recrutement pour le corps des adjoints administratifs dans le cadre du plan de charge initial 2023 ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

Article 1er : Sont autorisés, au titre de l'année 2023, en région Pays de la Loire, pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer :

- 10 postes pour le concours externe d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer ;

- 6 postes pour le concours interne d'adjoints administratifs principaux de 2ème classe de l'intérieur et de l'outre-mer.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loire-Atlantique.

Nantes, le 10 mars 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Pascal OTHEGUY



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous-préfecture
de Châteaubriant Ancenis**

Arrêté n° 2023-01R portant homologation
du circuit de motocross, au lieu-dit « Clos du Roseau »
sur la commune de NOTRE DAME DES LANDES

**LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le code du sport, notamment les articles R.331-35 à R.331-45-1 et A.331-21-2 ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.414-4 et R.414-19 ;

VU les règles et techniques de sécurité de la Fédération Française de Motocyclisme ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2023 portant délégation de signature à M. Pierre CHAULEUR, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis ;

VU la demande présentée par l'association «AMICALE MOTOCYCLISTE LANDAISE» à l'effet d'obtenir l'homologation du circuit de motocross, sur le territoire de la commune de NOTRE DAME DES LANDES ;

VU l'attestation de mise en conformité du circuit de motocross, sur la commune de NOTRE DAME DES LANDES, par la Fédération Française de Motocyclisme, en date du 13 janvier 2023 ;

VU les avis émis par les membres de la section spécialisée de la commission départementale de la sécurité routière le 9 février 2023 ;

ARRETE

ARTICLE 1er Le circuit de motocross, situé au lieu-dit « Le Clos du Roseau », sur la commune de NOTRE DAME DES LANDES, est homologué pour une période de **QUATRE ANS** à compter de la date du présent arrêté et dans les conditions fixées ci-dessous :

Caractéristiques de la piste

- longueur de la piste : 1424 m

Le plan de la piste est annexé au présent arrêté.

Disciplines autorisées

Les types de véhicules admis sur la piste sont :[

- moto solo
- quad
- side-car

Le circuit est utilisé pour les compétitions, essais ou entraînements.

Tél : 02 40 83 89 65

Courriel : richard.lagadec@loire-atlantique.gouv.fr

Maison de l'Etat
rue du Docteur Bousseau – 44156 ANCENIS SAINT GEREON Cedex 1

ARTICLE 2

Il appartient à l'exploitant d'appliquer et faire appliquer les règles techniques et de sécurité de la fédération concernée.

Le propriétaire du circuit et/ou son exploitant sont tenus de maintenir en permanence en état la piste, ses dégagements et tous les dispositifs de protection des spectateurs et des concurrents.

Il lui incombe également de garantir la tranquillité publique aux abords du site.

ARTICLE 3

La présente homologation pourra être révoquée à tout moment durant cette période, après mise en demeure adressée au bénéficiaire, s'il apparaît qu'il ne respecte pas les conditions fixées par le présent arrêté.

ARTICLE 4

Sur le fondement des dispositions de l'article L.2212.2 du code général des collectivités territoriales, le maire de NOTRE DAME DES LANDES devra réglementer les jours et horaires d'utilisation du circuit dans le cadre des entraînements.

ARTICLE 5

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification à l'intéressé ou sa publication, conformément aux dispositions de l'article R.421 du code de justice administrative. Cet arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux, dans le même délai, auprès du sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis – 20, rue Gabriel Delatour – 44100 CHATEAUBRIANT.

ARTICLE 6

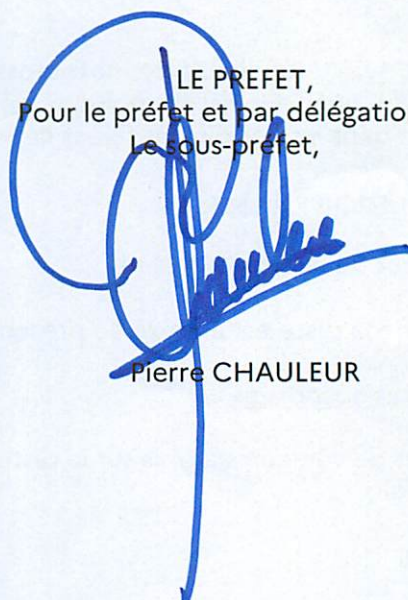
Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratif de la préfecture de la Loire-Atlantique.

ARTICLE 7 –

Le secrétaire général de la sous-préfecture de CHATEAUBRIANT-ANCENIS, le maire de NOTRE DAME DES LANDES, le commandant de la compagnie de gendarmerie de CHATEAUBRIANT, le directeur départemental des territoires et de la mer, le directeur départemental des services d'incendie et de secours – service prévision, le directeur des services départementaux de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CHATEAUBRIANT, le 23 FEV. 2023

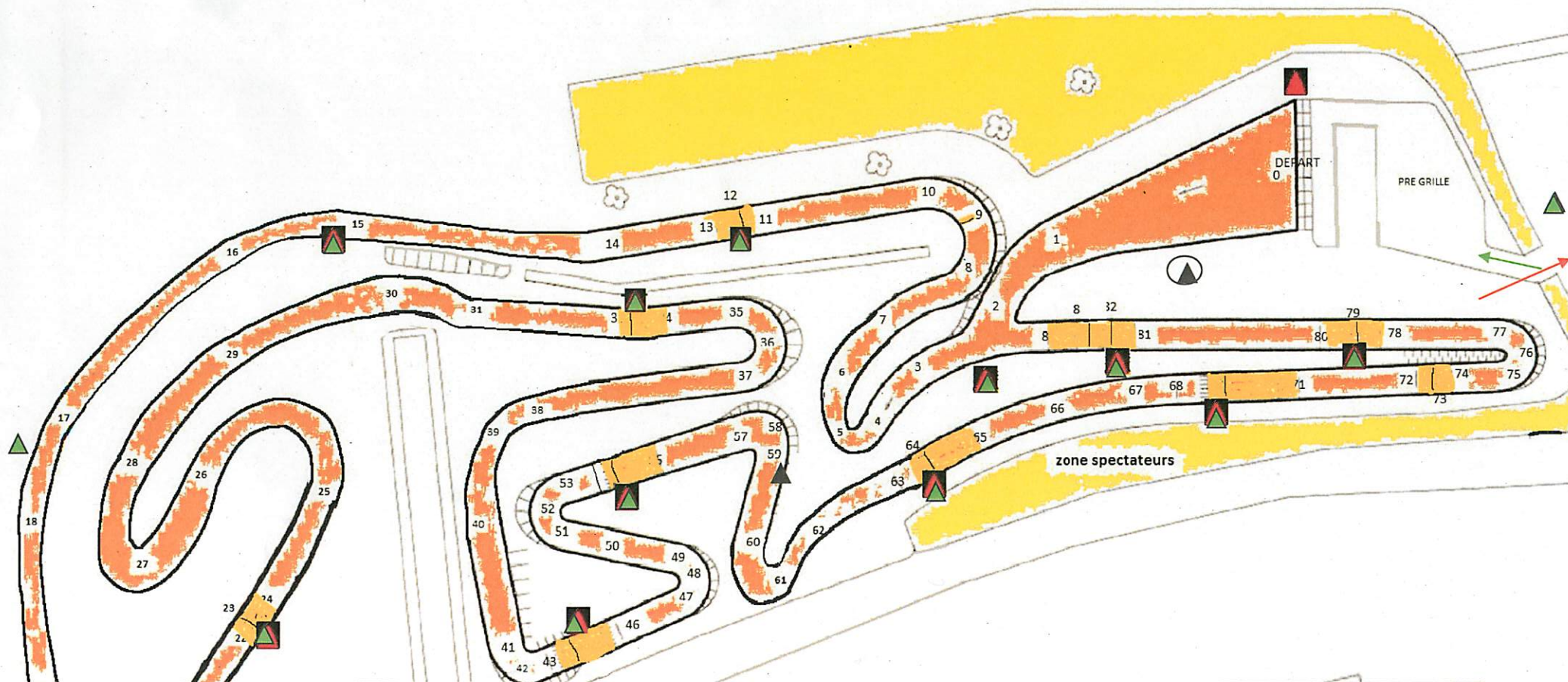
LE PREFET,
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet,








A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long vertical stroke extending downwards.

Pierre CHAULEUR

PLAN DETAILLE DU CIRCUIT

CIRCUIT AMICALE MOTOCYCLISTE LANDAISE
A.M.L.



	Directeur de course		Commissaire sécurité		Entrée circuit
	Directeur adjoint		Extincteur		Sortie circuit
	Commissaires de course 13 postes				